



COMITE DE LA SECURITE
ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-septième session
Rome, 17-22 octobre 2011
RAPPORT FINAL

Table des matières

	Paragraphes
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 4
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA	5 - 9
III. DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE	10 - 16
IV. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES INITIATIVES MONDIALES ET RÉGIONALES ET LES LIENS AVEC LE CSA	17 - 22
V. TABLES RONDES	23 - 52

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

A. TABLE RONDE SUR LE THÈME: «COMMENT ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES FAVORABLES AUX PETITS EXPLOITANTS»	24 - 29
B. TABLE RONDE SUR L'ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	30 - 44
C. TABLE RONDE SUR L'INSTABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES	45 - 52
VI. COORDINATION MONDIALE ET APPUI AUX PROCESSUS NATIONAUX (DOCUMENT CFS:2011/7)	53 - 57
A. LA CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AU NIVEAU DES PAYS	
B. ÉTUDES DE CAS PAR PAYS SUR LA CARTOGRAPHIE	53 - 55
C. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL (document CFS:2011/8)	56
D. EXAMEN DES MÉTHODES D'ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES SOUFFRANT DE LA FAIM (document CFS:2011/6)	57
VII. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU CSA	58 - 63
A. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSA (document CFS:2011/9 REV.1)	58 - 62
B. CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS (document CFS:2011/10)	63
VIII. QUESTIONS DIVERSES	64 - 41
A. LE POINT SUR LES DÉCISIONS DU CSA AU SUJET DU « FORUM D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURANT LES CRISES PROLONGÉES » (document CFS:2011/12)	64
B. PROPOSITION VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE	65
C. ORGANISATION DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DU CSA	66
D. COMPOSITION DU BUREAU POUR 2012-2013	67 - 30

Annexe A – Ordre du jour de la session

Annexe B - Composition du Comité

Annexe C - Liste des membres, participants et observateurs à la trente-septième session

Annexe D - Liste des documents

Annexe E – Allocution de M. J. Diouf, Directeur général de la FAO

Annexe F - Allocution de M. K. F. Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole

Annexe G - Allocution prononcée par Mme Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM)

Annexe H - Allocution de M. D. Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Annexe I - Allocution de M. M. S. Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Annexe J - Extrait du document CFS:2011/7 « Cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays »

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa trente-septième session du 17 au 22 octobre 2011 au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des délégués de 114 membres du Comité, ainsi que des participants de:

- 8 organisations et programmes des Nations Unies;
- 82 organisations de la société civile et organisations non gouvernementales¹;
- 3 organisations de recherche agricole internationales;
- 5 institutions financières internationales et régionales;
- 31 associations du secteur privé et fondations philanthropiques²; et
- 21 observateurs.

La liste complète des membres et des autres participants et observateurs peut être obtenue auprès du Secrétariat du CSA.

2. Le rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session, Annexe B – Composition du Comité, Annexe C – Pays et organisations représentés à la session, Annexe D – Liste des documents. On trouvera également en annexe les différentes allocutions d'ouverture.

3. La session a été ouverte par M. Noel De Luna (Philippines), Président du CSA. Le Comité a constitué un Comité de rédaction composé des pays suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Canada, Chine, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne et Syrie, et placé sous la présidence de Mme Gerda Verburg (Pays-Bas).

4. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA

5. M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), Mme Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, et M. Monkombu Sambasivan Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ont prononcé des allocutions d'ouverture, qui sont reproduites en annexe.

6. M. Hafez Ghanem, Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social (ES) de la FAO, a présenté au Comité le Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) 2011 - Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays?

7. Il a été noté que le contenu du Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 serait pris en compte lors des débats dans le cadre des tables rondes.

¹ La participation des organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

² Dont 30 sociétés regroupées sous l'égide du Réseau international agroalimentaire.

8. Dans son exposé, M. Ghanem a mis l'accent sur les six points clés suivants:
- i) L'incidence des fluctuations et des flambées des prix sur la sécurité alimentaire n'est pas uniforme, les pays pauvres étant les plus durement touchés;
 - ii) Les prix des produits alimentaires ont augmenté et leur instabilité s'est accentuée, sur le marché intérieur, dans la plupart des pays;
 - iii) Il est probable que la tendance à la hausse et à l'instabilité des prix alimentaires se poursuive à l'avenir;
 - iv) Les flambées des prix de courte durée peuvent avoir des répercussions négatives à long terme sur la production, la nutrition et les moyens de subsistance;
 - v) La hausse des prix présente des avantages potentiels pour les agriculteurs, surtout si elle s'accompagne de politiques et de programmes appropriés en faveur de l'agriculture paysanne; et
 - vi) Des mesures doivent être prises aux niveaux national et mondial pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires et protéger les groupes vulnérables de ses effets.

9. Certains membres se sont félicités des efforts consentis par la FAO pour améliorer les méthodes utilisées pour mesurer la faim et ont déclaré attendre avec impatience les estimations ainsi obtenues qui figureront dans le Rapport sur *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* 2012.

III. DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

Le Comité:

10. S'est dit conscient des efforts remarquables consentis par toutes les parties prenantes en ce qui concerne les négociations relatives aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire;
11. A reconnu qu'il fallait davantage de temps pour mener à terme le processus de négociation et a approuvé la poursuite et l'achèvement de ce processus;
12. A reconnu les progrès considérables réalisés et a recommandé que l'on tire parti de la base solide qui avait été mise en place, tout en se concentrant sur les paragraphes restants et en respectant et en maintenant l'esprit d'entente qui caractérise les négociations de juillet et d'octobre;
13. S'est félicité de l'attachement des États Membres à la mise au point définitive des Directives volontaires;
14. A rappelé que c'est aux États Membres qu'il appartient en dernier ressort d'approuver les Directives volontaires;
15. A chargé le Bureau du CSA, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat, de convoquer une session supplémentaire de négociation en vue de mettre au point définitivement les Directives volontaires aussitôt que possible compte tenu du programme de travail du Comité et des ressources disponibles;

16. A demandé au Secrétariat du CSA de faire en sorte que, lors des négociations à venir, la traduction dans toutes les langues de la FAO soit assurée et de mettre à disposition l'actuel texte négocié dans lesdites langues.

IV. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES INITIATIVES MONDIALES ET RÉGIONALES ET LES LIENS AVEC LE CSA

17. Le Président a noté que la présente session avait pour objet d'être un lieu de débat propre à renforcer la coordination et la collaboration aux niveaux mondial et régional entre des parties prenantes très diverses.

18. Le Comité a salué les présentations relatives à sept initiatives mondiales³:

- i) « Le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture », par M. Bruno Le Maire, Ministre français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, au nom de la Présidence du G20;
- ii) le point sur l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (AFSI), par M. Sujiro Seam, Président de l'Initiative de L'Aquila et Directeur adjoint des biens publics mondiaux au Ministère français des affaires étrangères et européennes;
- iii) « Partenariats de principe multipartites pour une approche globale de la sécurité alimentaire et de la nutrition », par M. David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- iv) « Concrétiser le droit à l'alimentation: de la gouvernance mondiale à la mise en œuvre nationale », par M. Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation;
- v) « Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous: liens entre le Comité permanent de la nutrition et le CSA – progrès accomplis au cours des 12 mois antérieurs », par Mme Denise Costa Coitinho Delmuè, Secrétaire exécutive du Comité permanent de la nutrition du Système des Nations Unies;
- vi) « Le point sur la stratégie de mise en œuvre et le cadre de résultats du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) », par M. Carlos Pérez del Castillo, président du Conseil du Consortium des centres du GCRAI; et
- vii) « L'OMC et la sécurité alimentaire », par M. Clem Boonekamp, Directeur de la Division de l'agriculture et des produits de base de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

19. Le Comité a salué les présentations faites des cinq initiatives régionales suivantes³:

- i) « Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA): le travail accompli - comment les liens avec le CSA peuvent être renforcés », par M. Tobias Takavarasha, Fonctionnaire principal chargé des politiques et investissements agricoles, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
- ii) « La stratégie de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle », par M. José Amaro Tati, Secrétaire d'État à l'agriculture, au nom du Gouvernement de l'Angola, qui

³ Les présentations sont consultables sur le site web du CSA à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs37/fr/>.

- assure la présidence de la CPLP, et de M. Domingos Simões Pereira, Secrétaire général de la CPLP;
- iii) « Charte de l'Afrique de l'Ouest relative à la prévention et à la gestion des crises alimentaires », par M. Alhousseini Bretaudeau, Secrétaire exécutif du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS);
- iv) « Agir d'urgence face à la sécheresse de 2011 dans la corne de l'Afrique », par M. Samuel Zziwa, directeur de programme de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); et
- v) « Présentation succincte de la Réunion ministérielle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique sur la sécurité alimentaire à Niigata (Japon), 16-17 octobre 2010 », par M. Yutaka Sumita, Directeur général adjoint pour les affaires internationales, Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

20. Le Comité s'est également penché sur les points saillants découlant de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord qui avait été organisé au Caire, les 3 et 4 octobre 2011, sous l'égide du CSA. Parmi les principales recommandations, les participants avaient proposé la mise en place d'une plateforme régionale analogue au CSA pour suivre la situation de la sécurité alimentaire dans la région et permettre aux artisans des politiques de partager des informations, des bonnes pratiques et des enseignements tirés (CFS:2011/Inf.19).

21. Le Comité a reconnu qu'il était important de:

- i) Fournir un soutien aux efforts déployés par les pays dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- ii) Promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux;
- iii) Mettre au point des mécanismes novateurs permettant de suivre les progrès accomplis en direction des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- iv) Constituer un lieu de rencontre, d'échange d'informations, de débats et de coordination des principales initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et
- v) Rendre opérationnels les liens avec des initiatives régionales.

22. Le Comité a décidé d'admettre la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) aux sessions du CSA en qualité d'observateur.

V. TABLES RONDES

23. Le Comité a accueilli trois tables rondes organisées sur les thèmes suivants: i) comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants; ii) équité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition; et iii) l'instabilité des prix des produits alimentaires. Les résultats des débats du Comité sont les suivants:

A. TABLE RONDE SUR LE THÈME: «COMMENT ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES FAVORABLES AUX PETITS EXPLOITANTS»

Le Comité:

24. A souligné l'importance primordiale d'un accroissement et d'une amélioration des investissements dans l'agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire et à une nutrition adéquate pour tous;

25. A constaté que la majeure partie des investissements étaient effectués par les agriculteurs et les petits exploitants eux-mêmes, leurs coopératives et d'autres entreprises rurales, le reste étant le fait de multiples acteurs privés, ainsi que de l'État;

26. A reconnu que les petits exploitants, dont beaucoup sont des femmes, jouaient un rôle central dans la production de la plupart des denrées alimentaires consommées localement dans de nombreuses régions en développement et qu'ils étaient les premiers investisseurs dans le secteur agricole de nombreux pays en développement;

27. A accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les « Régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture » et a pris bonne note de ses recommandations;

28. A pris dûment note du rapport et des recommandations émanant de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, qui avait eu lieu les 3 et 4 octobre 2011, au Caire, sous l'égide du CSA.

29. Le Comité a donc invité instamment les gouvernements des États Membres, les partenaires internationaux et autres parties prenantes à donner suite aux recommandations suivantes:

- i) Faire en sorte que les politiques, les investissements et les services publics en faveur de l'agriculture s'attachent en priorité à favoriser, à soutenir et à compléter les investissements des petits exploitants, en faisant une place spéciale aux femmes productrices de denrées alimentaires qui se heurtent à des difficultés particulières et nécessitent des politiques et un soutien spécifiques;
- ii) Faire en sorte que les politiques agricoles et les investissements publics accordent la priorité à la production alimentaire, à la nutrition et au renforcement de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires locaux et traditionnels et à la diversité biologique et qu'ils s'attachent en particulier à renforcer la production vivrière durable des petits exploitants, à réduire les pertes après-récolte, à augmenter la valeur ajoutée après récolte et à favoriser l'accès des agriculteurs aux marchés alimentaires locaux, nationaux et régionaux, y compris en ce qui concerne le transport, le stockage et le traitement des produits;
- iii) Faire en sorte que les politiques et les investissements publics jouent un rôle de catalyseur dans la formation de partenariats entre les investisseurs agricoles, notamment de partenariats entre les secteurs public et privé, entre le secteur coopératif agricole et le secteur privé et au sein du secteur privé, de manière à ce que ces partenariats servent et préservent les intérêts des petits exploitants, et reconnaître que l'État a bien souvent un rôle crucial à jouer en facilitant l'accès de ces derniers au crédit, aux services techniques et de vulgarisation, à l'assurance et aux marchés;
- iv) Prêter l'attention voulue aux nouveaux risques inhérents aux marchés et à l'environnement qui menacent les petits exploitants, et mettre au point des investissements, des services et des politiques de nature à limiter ces risques et à renforcer l'aptitude des petits exploitants – hommes et femmes – à les gérer. Orienter les investissements dans l'agriculture dans une optique de durabilité environnementale; et
- v) Faire participer activement les organisations représentant les petits exploitants et les travailleurs agricoles à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques d'investissement agricole ainsi qu'à l'élaboration de programmes d'investissement dans l'agriculture et à la création de chaînes de valeur agroalimentaires;

En outre, le Comité:

- vi) A encouragé les gouvernements et les autres parties prenantes à lui présenter des rapports, comme indiqué dans le cadre de la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays, sur les mesures prises en vue d'aligner les investissements agricoles internationaux et nationaux, privés et publics, sur les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, à lui rendre compte, en particulier, de la suite donnée aux recommandations énumérées plus haut, et à mettre en commun les enseignements tirés des expériences nationales;
- vii) A demandé au Groupe d'experts de haut niveau de prévoir, dans son programme d'activités à venir et compte tenu des ressources disponibles, une étude comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des options de politique générale pour lever ces obstacles, et de prendre en compte, ce faisant, les travaux réalisés dans ce domaine par le FIDA et la FAO dans le contexte du Comité de l'agriculture, ainsi que les activités d'autres partenaires clés. Cette étude devrait comprendre une évaluation comparative des stratégies permettant de lier les petits exploitants aux chaînes de valeur agroalimentaires sur les marchés nationaux et régionaux, et présenter les enseignements pouvant être tirés de différentes expériences, et elle devrait également évaluer les incidences des partenariats entre secteur public et secteur privé, entre secteur coopératif agricole et secteur privé et au sein du seul secteur privé sur les petits exploitants;
- viii) A reconnu qu'il était urgent de faire aboutir les négociations sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui seraient de nature à favoriser l'investissement des petits exploitants dans l'agriculture;
- ix) A soutenu le lancement d'un processus de consultation extensif au sein du CSA aux fins de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition et d'une plus large adhésion à ces principes. Il a reconnu que la première étape de ce processus de consultation serait de mettre au point un mandat prévoyant la portée, l'objectif, les bénéficiaires visés et la structure de ces principes, ainsi que la forme à donner aux consultations, en tenant compte des cadres existants, notamment les Principes pour des investissements agricoles responsables élaborés par la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque mondiale. Ce processus de consultation serait entamé peu après qu'auraient été approuvées les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et il serait supervisé par le Bureau du CSA, avec l'aide du Secrétariat conjoint, en étroite collaboration avec le Groupe consultatif et avec la participation de tous les acteurs concernés. Les principes seraient ensuite soumis au CSA pour examen. Le processus de consultation aurait pour objet de garantir la cohérence et la complémentarité avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- x) A demandé instamment la reconnaissance explicite de *l'investissement favorable aux petits exploitants* comme critère permettant de définir un investissement responsable des entreprises dans l'agriculture. La définition de cette expression devrait être l'une des questions spécifiquement abordées au cours de cette consultation sur l'investissement responsable dans l'agriculture; et
- xi) A demandé au Secrétariat du CSA, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des informations communiquées par les parties prenantes concernées, de rédiger et de lui soumettre un rapport général sur l'état de la mise en œuvre des recommandations énumérées plus haut.

B. TABLE RONDE SUR L'ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Le Comité:

30. A reconnu que l'action en faveur de la sécurité alimentaire et d'une nutrition adéquate des femmes, des hommes et de leurs familles était indissociable des efforts de développement global et a appelé instamment l'ensemble des parties prenantes à engager des mesures concrètes afin d'améliorer l'état de santé, le niveau d'instruction et la nutrition des femmes;

31. A appelé les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes à reconnaître qu'il était essentiel de faire progresser les droits fondamentaux pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde;

32. A invité instamment les États Membres à prendre des mesures, y compris des mesures de discrimination positive, si nécessaire, afin de:

- i) garantir que les femmes participent de manière constructive à tous les processus de prise de décision en rapport avec la concrétisation progressive du droit des femmes à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et de la nutrition;
- ii) garantir que les femmes aient un accès équitable à la santé, à l'éducation, à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles, notamment en adoptant des dispositions légales favorisant l'équité hommes-femmes.

33. A invité instamment les États Membres à encourager activement les femmes à occuper des fonctions de responsabilité et à renforcer la capacité des femmes de s'organiser collectivement, en particulier dans le secteur rural;

34. A prié instamment les États Membres de mettre en place un cadre d'action juridique doté des mécanismes voulus pour contrôler le respect des règles, afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources productives, y compris à la propriété et aux legs fonciers, ainsi que l'accès aux services financiers, à la technologie et à l'information agricoles, aux activités commerciales et à l'immatriculation des entreprises, ainsi qu'aux offres d'emploi, et d'adopter et de faire appliquer des lois pour protéger les femmes contre tous les types de violences. Les États Membres devraient, le cas échéant, vérifier l'ensemble de la législation relative à la discrimination en vue de modifier les lois discriminatoires;

35. A prié instamment les États Membres de faire participer les femmes aux prises de décisions concernant l'action nationale et internationale destinée à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

36. A demandé aux États Membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes de faire de l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des adolescentes, des enfants et des nourrissons, y compris de la faim cachée, des carences en oligo-éléments et de l'obésité, en tant que nouvelle manifestation de la malnutrition, un objectif explicite et un résultat escompté des programmes, interventions d'urgence, stratégies et politiques relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, depuis leur élaboration jusqu'à leur exécution;

37. A rappelé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing, adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, et en particulier les recommandations relatives au renforcement de la sécurité alimentaire des femmes, au titre des objectifs stratégiques sur les politiques macroéconomiques et de développement (A1), la formation professionnelle et la formation continue (B3), la santé (C1), l'accès aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce (F2) et le développement durable (K2);

38. A invité instamment le Bureau à encourager la définition d'indicateurs spécifiques, d'objectifs et de calendriers – et à y participer activement si nécessaire, aux côtés de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) – pour mesurer les progrès accomplis s'agissant d'améliorer la sécurité alimentaire des femmes et à inviter ONU-Femmes à faire rapport sur cette question au CSA à sa trente-neuvième session;

39. A pris note du rapport et des recommandations relatives à l'équité hommes-femmes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition découlant de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui avait lieu les 3 et 4 octobre 2011 au Caire sous l'égide du CSA;

40. A demandé aux États Membres de soutenir l'adoption et la mise en application de lois et mesures connexes en faveur de la protection de la maternité et de la paternité qui puissent permettre aux femmes et aux hommes de jouer leur rôle de donneurs de soins et répondre ainsi aux besoins nutritionnels de leurs enfants et de protéger leur propre santé, tout en veillant à la sécurité de l'emploi de ces femmes et de ces hommes;

41. A demandé instamment aux États Membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes d'œuvrer ensemble, afin de créer des synergies et d'éviter les gaspillages, à définir et soutenir des stratégies, des politiques et des mesures tenant compte de l'équité hommes-femmes et qui visent à renforcer davantage la sécurité alimentaire, l'hygiène nutritionnelle et les actions éducatives et permettent de développer les solutions pratiques à l'intention des femmes. Notamment:

- i) les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition devraient être ventilées par sexe et par âge;
- ii) des analyses de l'équité hommes-femmes et des évaluations d'impact nutritionnel devraient être conduites à l'appui de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et devraient utilisés à cette fin des indicateurs, un ciblage par sexe et des financements adéquats;
- iii) les investissements agricoles devraient prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des hommes, compte tenu que les investissements dans les ressources naturelles, notamment foncières, ont une incidence sur la sécurité alimentaire des femmes. En outre, les plans, politiques et programmes d'investissement agricole devraient être conçus de façon à ce que les femmes et les hommes aient accès aux services et opérations des programmes sur un pied d'égalité, en tenant compte de l'engagement des femmes et des hommes dans l'économie domestique et dans l'éducation des enfants, ainsi que de leurs besoins différents;
- iv) il faut, dans le cadre de la programmation agricole, accorder la priorité aux agricultrices qui s'occupent de petites exploitations, pour favoriser l'équité tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes et des enfants en matière d'alimentation et de nutrition; et
- v) il faut encourager l'adoption de programmes de protection sociale, dont l'alimentation scolaire issue de la production locale et les jardins potagers scolaires, car ils encouragent la fréquentation scolaire chez les filles et permet de lier l'autonomisation économique des agricultrices à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des filles à l'école et d'améliorer les résultats scolaires.

42. A recommandé que la question de l'égalité des sexes soit inscrite dans les mécanismes actuels et futurs de suivi des directives volontaires, notamment dans ceux qui concernent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et ou encore la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et autres initiatives analogues qui seront examinées ou approuvées par le CSA;

43. A demandé au Bureau de prendre les mesures nécessaires, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat commun, ainsi qu'avec les organisations internationales concernées, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour proposer des formules afin d'expliquer clairement le sens et les éventuels différents usages des expressions «sécurité alimentaire», «sécurité alimentaire et nutrition», «sécurité alimentaire et nutritionnelle» et «sécurité nutritionnelle» au CSA en vue de normaliser la terminologie officielle que le Comité devrait utiliser, sachant que la nutrition est un élément clé de la «sécurité alimentaire» telle qu'officiellement définie;

44. A demandé au Secrétariat du CSA de préparer, en collaboration avec le Groupe consultatif et à partir des informations communiquées par les parties prenantes intéressées, un rapport général sur la suite donnée aux recommandations mentionnées plus haut, qui sera présenté au CSA.

C. TABLE RONDE SUR L'INSTABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Le Comité:

45. A souligné que la communauté internationale devait consentir des efforts concertés en vue de s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité des prix des produits alimentaires et de faire en sorte que les répercussions de cette instabilité ne compromettent pas le droit à l'alimentation des petits producteurs, des producteurs dont l'activité est accessoire et des consommateurs;

46. A remercié le Groupe d'experts de haut niveau de ses efforts et de son travail sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et a pris note de son rapport à ce sujet et des recommandations qui y figurent;

47. A accueilli avec satisfaction le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur l'agriculture, qui constitue une tentative constructive de s'attaquer à certaines des principales causes et des principales répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires, et a formé le vœu que ce plan soit approuvé par le G20 lors de son Sommet en novembre 2011;

48. S'est félicité des résultats de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord organisé les 3 et 4 octobre 2011 au Caire sous l'égide du CSA et a encouragé les membres de la région à traiter les questions de coordination aussi bien au niveau national que régional;

49. A pris note de l'analyse qui avait été faite par la FAO et d'autres parties prenantes des effets positifs et négatifs des diverses mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la hausse et à l'instabilité des prix des produits alimentaires, points qui avaient été débattus lors de la série de consultations sous-régionales et régionales organisées par la FAO en 2011;

50. A recommandé les mesures ci-après, leur élaboration et leur mise en œuvre, par les acteurs et parties prenantes concernés:

Mesures visant à accroître la production et la disponibilité alimentaires et à renforcer la capacité de résister aux crises:

- a) Accroître les investissements publics et privés réguliers et durables afin de renforcer les systèmes de production issue de la petite agriculture, de stimuler la productivité agricole, de favoriser le développement rural et de renforcer la résilience, en accordant une attention particulière à la petite agriculture;
- b) Favoriser un renforcement fondamental de la recherche-développement agricole et son financement, notamment grâce à l'intensification des travaux du GCRAI réformé, à l'appui apporté aux systèmes de recherche nationaux, aux universités

publiques et aux instituts de recherche et à la promotion des transferts de technologies, de la mise en commun des connaissances et des pratiques, y compris pour l'agriculture familiale, et au renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

- c) Aider les États Membres à élaborer – ou à réviser – des stratégies globales en matière de sécurité alimentaire administrées et dirigées par eux, fondées sur des éléments concrets, faisant appel à la participation de tous les partenaires clés au niveau national, en particulier la société civile, les organisations de femmes et d'agriculteurs, et établissant une cohérence d'action dans les différents secteurs, notamment dans les politiques économiques nationales, pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires;
- d) Inviter instamment les États Membres à étudier des mesures d'incitation qui auraient pour but de réduire le gaspillage et les pertes dans le système alimentaire et, notamment, de limiter les pertes après récolte;

Mesures visant à réduire l'instabilité:

- e) Fournir un appui au Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA) afin d'améliorer la qualité et la transparence des informations sur les marchés des denrées alimentaires et inviter instamment les organisations internationales participantes, ainsi que les acteurs du secteur privé et les gouvernements, à assurer la publication d'informations actualisées de qualité sur les marchés des produits alimentaires;
- f) Compte tenu du fait que les pays doivent mieux coordonner leurs interventions en cas de flambée des prix des produits alimentaires, appuyer la création d'un Forum d'intervention rapide dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles et demander au Bureau du CSA d'assurer une liaison appropriée entre ce Forum et le Comité;
- g) Renforcer la transparence, la réglementation et le contrôle des marchés dérivés des produits agricoles;
- h) Étant donné qu'il est essentiel que le commerce international des produits alimentaires soit transparent et prévisible pour que l'on réduise l'instabilité excessive des prix, concentrer les efforts sur la mise en place d'un système commercial multilatéral responsable et réglementé, qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en particulier de celles des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets d'aliments. Dans ce contexte, soutenir l'achèvement ambitieux, équilibré et complet du Cycle de Doha pour le développement, conformément à son mandat;
- i) Réexaminer – lorsqu'il y a lieu et si nécessaire – les politiques en matière d'agrocarburants à la lumière d'études impartiales et scientifiques sur les chances à saisir et les défis à relever dans ce domaine du point de vue de la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social. Dans cet esprit, charger le Groupe d'experts de haut niveau, en tenant pleinement compte des ressources et les autres priorités du CSA, de faire une étude documentaire comparative, fondée sur des données scientifiques, en prenant en considération les travaux issus de la FAO et du Partenariat mondial sur les bioénergies, des répercussions positives et négatives des agrocarburants sur la sécurité alimentaire, devant être présenté au CSA;
- j) Demander aux organisations internationales concernées, en concertation avec toutes les parties prenantes pertinentes, d'évaluer plus avant les contraintes et l'efficacité qui caractérisent les réserves alimentaires locales, nationales et régionales;

Mesures visant à atténuer les répercussions négatives de l'instabilité:

- k) Renforcer, le cas échéant, le rôle de l'État, afin d'atténuer les effets négatifs de l'instabilité, notamment par l'élaboration de stratégies nationales et de dispositifs de protection sociale stables et à long terme destinés en particulier aux catégories vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants, et qui puissent être mis à profit et transposés à une plus grande échelle en période de crise. Rappel, dans ce contexte, la commande d'une étude du Groupe d'experts de haut niveau sur la question, qui sera présentée au Comité à sa trente-huitième session;
- l) Recommander la mise en place de dispositifs de protection sociale locaux et nationaux ainsi que de mécanismes d'achats locaux, selon qu'il conviendra, pour la livraison de l'aide alimentaire, tout en prenant en considération les facteurs relatifs aux délais, aux marchés, à la production, aux institutions et autres facteurs pertinents, conformément aux règles du système commercial multilatéral;
- m) Approuver les efforts que le G20 a demandé au Programme alimentaire mondial (PAM) et à d'autres organisations et partenaires internationaux (notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]), ainsi qu'aux pays d'Afrique de l'Ouest, pour qu'ils apportent leur appui à la mise en place en Afrique de l'Ouest d'un projet pilote concernant une réserve alimentaire humanitaire d'urgence, régionale et ciblée, qui soit conforme à l'annexe 2 de l'Accord de l'OMC relatif à l'agriculture;
- n) Demander que les organisations internationales, en consultation avec les parties prenantes compétentes, élaborent un cadre pour un projet de code de conduite volontaire relatif à la gestion de réserves alimentaires humanitaires d'urgence, devant être examiné plus en détail par le CSA;
- o) Mettre au point des outils de gestion des risques, notamment pour atténuer les effets des flambées des prix, et recommander leur intégration systématique à des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire visant à atténuer les risques auxquels sont exposés les plus vulnérables face à la volatilité des prix des produits alimentaires. S'intéresser également aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience pouvant servir aux petits producteurs alimentaires vulnérables;
- p) Saluer la décision prise par le G20 d'accepter de lever les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et les taxes extraordinaires applicables aux aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales par le PAM et de s'abstenir de les appliquer à l'avenir, et encourager vivement tous les États Membres à adhérer à ce principe; et
- q) Accueillir favorablement un appui international accru en faveur de l'aide alimentaire, en particulier en cas de hausse excessive et d'instabilité des cours des produits alimentaires et fondé sur les besoins, y compris dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA).

51. A recommandé à la FAO, au FIDA, au PAM et aux autres organisations internationales concernées, ainsi qu'aux parties prenantes au CSA, d'intensifier le dialogue sur la politique à mener entre eux et avec les États Membres dans le but d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre des recommandations formulées plus haut à tous les niveaux appropriés; et

52. A prié le Secrétariat du CSA de rédiger, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des renseignements fournis par les parties prenantes concernées, un rapport général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations et de toutes les mesures figurant plus haut, rapport qui sera présenté au Comité à une date fixée par le Bureau de ce dernier.

VI. COORDINATION MONDIALE ET APPUI AUX PROCESSUS NATIONAUX (DOCUMENT CFS:2011/7)

A. LA CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AU NIVEAU DES PAYS

B. ÉTUDES DE CAS PAR PAYS SUR LA CARTOGRAPHIE

53. Le Comité a examiné les progrès réalisés depuis sa trente-sixième session. Ces progrès ont été développés dans les cinq études de cas présentées sur l'expérience et les enseignements tirés de la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, qui portent sur le Nigéria, Madagascar, la Cisjordanie et la bande de Gaza (Territoires palestiniens⁴), le Cambodge et le Programme régional pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique centrale (PRESANCA, dont le siège est en El Salvador).

54. Le Comité:

- i) A demandé au Secrétariat de continuer à faciliter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays et de faire le point sur cette question lors de la trente-huitième session du CSA, en 2012;
- ii) A encouragé les parties prenantes intéressées et les secteurs concernés à aider les pays à mettre au point et à utiliser ces mécanismes de cartographie, à mettre en place des partenariats multisectoriels et multipartites et à encourager l'harmonisation des méthodes employées;
- iii) A recommandé que d'autres gouvernements nationaux soient invités à présenter et à partager les résultats de la cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition lors de la trente-huitième session du CSA en 2012, afin d'inspirer d'autres pays, d'échanger des connaissances tirées de l'expérience avec d'autres pays et acteurs internationaux et d'en obtenir un soutien pour le processus de cartographie au niveau des pays;
- iv) A recommandé que des ressources suffisantes soient mises à disposition pour financer des activités de suivi afin de fournir aux pays intéressés un appui technique pour la création et la mise en place de systèmes de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans le cadre de leurs activités nationales de suivi du développement;
- v) A recommandé que le processus de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition fasse partie intégrante des systèmes d'information nationaux couvrant le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;
- vi) A recommandé le recours à une méthodologie normalisée pour le processus de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays;
- vii) A recommandé que le processus de cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition soit examiné au cours des conférences régionales de la FAO qui auraient lieu en 2012. Les conclusions des débats seront présentées lors de la trente-huitième session du CSA; et
- viii) A demandé au Secrétariat de travailler en collaboration avec les acteurs concernés afin de faciliter la mise en place de systèmes qui permettent de rassembler et diffuser les résultats des initiatives de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'un meilleur alignement et d'une meilleure coordination de la communauté internationale à

⁴ Les membres du Groupe du Proche-Orient et certains membres du Comité ont exprimé des réserves quant à l'emploi de l'expression « Territoires palestiniens » au lieu de « Territoires palestiniens occupés », cette dernière étant l'expression en usage dans le système des Nations Unies.

l'appui des stratégies et politiques nationales et régionales. Le rapport intérimaire sur ce processus devra être présenté au Comité à sa trente-huitième session.

55. Le Comité a également approuvé les recommandations formulées dans la section IV du document CFS:2011/7, qui sont reproduites dans l'annexe J du présent rapport.

C. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL (document CFS:2011/8)

56. Compte tenu de l'accord conclu entre les États Membres pour élaborer un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition devant être soumis au CSA à sa trente-huitième session et au vu des progrès accomplis à ce jour, le Comité:

- i) A pris acte du processus de consultation ouvert mené par le Bureau du CSA, qui avait permis de trouver entre les parties prenantes un accord sur les objectifs, les principes élémentaires, la structure et les activités proposés pour le Cadre stratégique mondial (CFS:2011/Inf.14), le schéma annoté du Cadre (CFS:2011/Inf.13) et la consultation en ligne organisée pour obtenir les avis d'un large éventail de parties prenantes sur ce schéma annoté, avis dont il sera tenu compte pour établir la première version du document;
- ii) A souligné le rôle essentiel des consultations prévues au sujet du Cadre et a encouragé toutes les parties prenantes à y participer activement en 2012, aux niveaux international et régional, notamment en mobilisant des ressources pour s'assurer qu'il soit tenu compte des points de vue de toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles d'entre elles qui sont le plus touchées par l'insécurité alimentaire; et
- iii) A souligné que le Cadre était un instrument dynamique qui reflétait et renforçait le travail actuellement mené par le CSA dans le sens de la convergence des politiques et a dit considérer que la version finale du projet de Cadre devrait prendre en compte et restituer comme il convient les décisions et recommandations formulées par le CSA à sa trente-septième session concernant l'instabilité des prix des aliments, les investissements agricoles favorables aux petits exploitants, l'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition.

D. EXAMEN DES MÉTHODES D'ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES SOUFFRANT DE LA FAIM (document CFS:2011/6)

57. Le Comité s'est félicité du rapport de la table ronde sur le suivi de la sécurité alimentaire organisée les 12 et 13 septembre 2011 au Siège de la FAO, à Rome, ainsi que des conclusions et recommandations essentielles qu'il contenait. Plus particulièrement, le Comité:

- i) A approuvé la proposition visant à créer une série d'indicateurs de base de la sécurité alimentaire ainsi que le processus d'élaboration de ces indicateurs tel qu'il est décrit dans le document, et notamment la mise au point, l'adoption et la promotion de normes acceptées au niveau international;
- ii) A recommandé vivement à la FAO d'améliorer son mode de mesure de la sous-alimentation, en s'attachant en particulier à améliorer les données et les paramètres d'évaluation employés, en faisant en sorte qu'ils soient plus à jour et plus fiables;
- iii) A encouragé vivement la FAO et les autres organisations intéressées à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités afin d'améliorer à la fois les statistiques alimentaires et agricoles de base et les systèmes spécifiques de suivi de la sécurité alimentaire;

- iv) A demandé instamment aux pays de renforcer leurs systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- v) A souligné qu'il était nécessaire de mieux intégrer toutes les activités liées aux informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à tous les niveaux, et a encouragé la mobilisation de ressources à cet effet;
- vi) A recommandé d'intensifier le dialogue entre les responsables politiques, les instituts de statistique et les fournisseurs de données afin de mieux cerner les besoins en matière d'informations utiles pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de sécurité alimentaire et en vue de faire en sorte que les informations fournies répondent à ces besoins; et
- vii) A demandé à son Secrétariat de lui faire rapport en séance plénière sur la suite donnée aux recommandations formulées. Le Bureau du Comité, en concertation avec le Secrétariat et le Groupe consultatif, fixera le calendrier et les modalités de présentation de ce rapport, en tenant compte du programme de travail du Comité et des ressources disponibles.

VII. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU CSA

A. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSA (document CFS:2011/9 REV.1)

58. Le Président et le Secrétariat ont présenté le document intitulé «Règlement intérieur révisé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale» (CFS:2011/9 Rev.1).

59. Conformément à l'Article X du Règlement intérieur du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Comité, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, a décidé de suspendre l'application de l'Article XI du Règlement intérieur pour permettre l'examen du document révisé CFS:2011/9 Rev.1.

60. Ensuite, le Comité a adopté, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés lors d'un vote par appel nominal, le Règlement intérieur révisé du CSA tel qu'il figure dans le document CFS:2011/9 Rev.1.

61. Le Comité:

- i) A demandé au Bureau de recommander que l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit mis à jour avant sa prochaine session ordinaire, pour que la Conférence de la FAO soit saisie de cette question lors de sa prochaine session en juin 2013, de manière à rendre l'article conforme au document relatif à la réforme du CSA et au Règlement intérieur révisé tel qu'approuvé à la session courante. Le Comité a noté qu'il convenait entre-temps de respecter l'esprit et la lettre du document relatif à la réforme du CSA;
- ii) A réaffirmé l'importance du document relatif à la réforme du CSA. Celui-ci continuera d'être le principal document de référence sur la situation du CSA réformé, y compris en ce qui concerne l'interprétation du Règlement intérieur;
- iii) A demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions de mandat de son Secrétaire par roulement entre la FAO, le FIDA et le PAM, notamment les compétences requises du Secrétaire et son mandat ainsi que le rattachement hiérarchique, de manière à ce que le CSA puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire; et
- iv) A demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions d'incorporation dans son secrétariat d'autres instances des Nations Unies s'occupant directement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de manière à ce que le CSA puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire.

62. Le Comité a indiqué qu'un certain nombre de points devaient être précisés et améliorés, notamment les modalités d'élection du président, entre autres les limites relatives au mandat (rééligibilité), la date limite de communication des candidatures et le roulement entre les régions. Les procédures d'élection des membres du Bureau et de leurs suppléants devraient être également précisées. Les améliorations qui seront apportées à ces points, ainsi qu'une version révisée de l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, qui devra être approuvée par la Conférence de la FAO, seront présentés au CSA à sa trente-huitième session, en 2012.

B. CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS (document CFS:2011/10)

63. Le Comité:

- i) A approuvé le cadre axé sur les résultats destiné au CSA, en tant que document dynamique, sachant que des précisions doivent y être apportées;
- ii) A demandé au Secrétariat d'établir, sur la base des engagements pris depuis la réforme du CSA, un rapport annuel succinct sur les dépenses engagées sur les ressources disponibles, par rapport aux prévisions de dépense; et
- iii) A demandé au bureau du CSA de travailler avec le Secrétariat à une intégration plus poussée du Programme de travail et budget 2012-2013 et du cadre axé sur les résultats, en vue d'élaborer un programme de travail et budget pluriannuel plus détaillé et assorti de priorités, pour présentation au CSA à sa trente-huitième session, en 2012.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A. LE POINT SUR LES DÉCISIONS DU CSA AU SUJET DU « FORUM D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURANT LES CRISES PROLONGÉES » (document CFS:2011/12)

64. Le Comité:

- i) A approuvé la proposition relative à l'organisation d'un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, qui devrait déboucher sur un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée;
- ii) Est convenu que le bureau du CSA veillerait aux modalités d'organisation du forum en collaboration avec le Secrétariat, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau, selon qu'il conviendrait. Le rapport sur les conclusions du forum sera examiné par le Comité en séance plénière;
- iii) A approuvé la proposition relative à l'organisation de consultations approfondies de l'ensemble des parties prenantes sur les conclusions du forum, en vue de présenter un projet de programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée qui serait examiné par le CSA en séance plénière selon qu'il conviendrait; et
- iv) Est convenu que le bureau du CSA arrêterait les dates du forum compte tenu de l'ensemble du programme de travail du CSA.

B. PROPOSITION VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

65. Le Comité a pris note du document CFS: 2011/Inf.15, intitulé *Proposition de modalités pour la participation du secteur privé au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)* et s'est félicité de l'engagement constructif du secteur privé aux travaux du Comité.

C. ORGANISATION DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DU CSA

66. Le président a recommandé que la trente-huitième session du CSA ait lieu du 15 au 20 octobre 2012 au Siège de la FAO à Rome, comme indiqué dans le calendrier provisoire des organes directeurs de la FAO. Les dates définitives seront fixées par le Directeur général après consultation du Président du Comité.

D. COMPOSITION DU BUREAU POUR 2012-2013

67. Le Comité a élu Président du CSA, M. Yaya Adisa Olaitan Olaniran, représentant permanent du Nigéria. Le Comité a élu les représentants suivants, par acclamation, membres et suppléants du Bureau du CSA:

- Membres: Angola, Australie, Brésil, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Jordanie, Suisse et Zimbabwe;
- Suppléants: Arménie, Canada, Congo, Iran, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Sri Lanka et deux membres du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) (à confirmer).

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

- I. ORGANISATION DE LA SESSION**
- II. RÉPRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA**
- III. DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LA GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE**
- IV. INITIATIVES MONDIALES ET RÉGIONALES ET LIENS AVEC LE CSA: ÉTAT DE LA QUESTION**
- V. TABLES RONDES**
 - a) Table ronde sur le thème: «Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants»
 - b) Table ronde sur l'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition
 - c) Table ronde sur l'instabilité des prix des denrées alimentaires
- VI. COORDINATION MONDIALE ET APPUI AUX PROCESSUS NATIONAUX**
 - a) La cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays
 - b) Études de cas par pays
 - c) Progrès accomplis dans l'élaboration du Cadre stratégique mondial
 - d) Examen des méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim
- VII. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU CSA**
 - a) Règlement intérieur révisé du CSA
 - b) Cadre axé sur les résultats
- VIII. QUESTIONS DIVERSES**
 - a) Suite donnée aux décisions du CSA
 - b) Proposition visant à renforcer la participation du secteur des entreprises privées aux travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
 - c) Organisation de la trente-huitième session du CSA
 - d) Élection du Président et des membres du Bureau pour l'exercice 2012-2013
- IX. RAPPORT DE LA SESSION**

Adoption du rapport de la session

ANNEXE B

MEMBRES DU COMITÉ

Afghanistan	Afrique du Sud	Algérie
Allemagne	Angola	Arabie saoudite
Argentine	Arménie	Australie
Autriche	Azerbaïdjan	Bangladesh
Bélarus	Belgique	Bénin
Bolivie (État plurinational de)	Brésil	Bulgarie
Burkina Faso	Cameroun	Canada
Cap-Vert	Chili	Chine
Chypre	Colombie	Congo
Costa Rica	Côte d'Ivoire	Croatie
Cuba	Danemark	Djibouti
Égypte	El Salvador	Émirats arabes unis
Équateur	Érythrée	Espagne
Estonie	États-Unis d'Amérique	Éthiopie
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	Fédération de Russie	Finlande
France	Gabon	Gambie
Ghana	Grèce	Guatemala
Guinée	Guinée équatoriale	Haïti
Honduras	Hongrie	Inde
Indonésie	Iran (République islamique d')	Iraq
Irlande	Islande	Italie
Japon	Jordanie	Kenya
Koweït	Lesotho	Liban
Libye	Lituanie	Luxembourg
Madagascar	Malaisie	Mali
Maroc	Maurice	Mauritanie
Mexique	Mozambique	Namibie
Nicaragua	Niger	Nigéria
Norvège	Nouvelle-Zélande	Oman
Ouganda	Pakistan	Panama
Paraguay	Pays-Bas	Pérou
Philippines	Pologne	Portugal
Qatar	Rép. pop. dém. de Corée	République arabe syrienne
République centrafricaine	République de Corée	République de Moldova
Rép. démocratique du Congo	République dominicaine	République tchèque
République-Unie de Tanzanie	Roumanie	Royaume-Uni
Saint-Marin	Sénégal	Serbie
Slovaquie	Slovénie	Soudan
Sri Lanka	Suède	Suisse
Tchad	Thaïlande	Togo
Tunisie	Turquie	Ukraine
Union européenne (Org. membre)	Uruguay	Venezuela (Rép. bolivarienne du)
Yémen	Zambie	Zimbabwe

ANNEXE C
LISTE DES MEMBRES, PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS À
LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION

MEMBRES DU COMITÉ

Afghanistan	Afrique du Sud
Algérie	Allemagne
Angola	Arabie saoudite
Argentine	Arménie
Australie	Autriche
Azerbaïdjan	Bangladesh
Belgique	Bénin
Bolivie	Brésil
Bulgarie	Burkina Faso
Cameroun	Canada
Cap-Vert	Chili
Chine	Chypre
Colombie	Congo
Costa Rica	Côte d'Ivoire
Croatie	Danemark
Égypte	El Salvador
Émirats arabes Unis	Équateur
Érythrée	Espagne
Estonie	États-Unis d'Amérique
Éthiopie	Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie	Finlande
France	Gabon
Gambie	Ghana
Grèce	Guatemala
Guinée	Guinée équatoriale
Haïti	Honduras
Hongrie	Inde
Indonésie	Iran
Iraq	Irlande
Italie	Japon
Jordanie	Kenya

Koweït	Lesotho
Liban	Luxembourg
Madagascar	Malaisie
Mali	Maurice
Mauritanie	Mexique
Mozambique	Nicaragua
Nigéria	Norvège
Nouvelle-Zélande	Oman
Ouganda	Pakistan
Panama	Paraguay
Pays-Bas	Pérou
Philippines	Pologne
Portugal	Qatar
République arabe syrienne	République de Corée
République de Moldova	République dominicaine
République populaire démocratique de Corée	République tchèque
République-Unie de Tanzanie	Roumanie
Royaume-Uni	Saint-Marin
Sénégal	Slovaquie
Slovénie	Soudan
Suède	Suisse
Tchad	Thaïlande
Togo	Turquie
Ukraine	Union européenne (Organisation membre)
Uruguay	Venezuela (République bolivarienne du)
Yémen	Zambie
Zimbabwe	

OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES NE SIÉGEANT PAS AU COMITÉ

Albanie	Burundi
Libéria	Somalie
Viet Nam	

AUTRES OBSERVATEURS

Ordre souverain de Malte	Saint-Siège
--------------------------	-------------

PARTICIPANTS**ORGANISMES DES NATIONS UNIES**

COMITE PERMANENT DE LA NUTRITION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
DIVISION DU FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ÉQUIPE SPECIALE DE HAUT NIVEAU SUR LA CRISE MONDIALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
RAPPORTEUR SPECIAL SUR LE DROIT A UNE ALIMENTATION SUFFISANTE EN TANT QUE DROIT DE L'HOMME

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) ET ORGANISATIONS DE LA DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC)

ACTION AID INTERNATIONAL
ACTION CONTRE LA FAIM
ACTION GROUP ON EROSION, TECHNOLOGY AND CONCENTRATION
ALLIANCE CONTRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALLIANCE INTERNATIONALE SAVE THE CHILDREN
AMIS DE LA TERRE INTERNATIONAL
ASSOCIATION DES AGRICULTEURS D'ASIE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALE CATHOLIQUE
CARITAS INTERNATIONALIS
COALITION ASIATIQUE DES ONG POUR LA REFORME AGRAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL
COMITE INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DES ONG/OSC POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
CONCERN WORLDWIDE
CONFEDERATION EUROPEENNE DES ONG D'URGENCE ET DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL INTERNATIONAL DES TRAITES INDIENS
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE
FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DE CARRIERES LIBERALES ET COMMERCIALES
FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIERES JURIDIQUES

FEDERATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'ECONOMIE FAMILIALE
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
FORUM MONDIAL DES AQUACULTEURS ET PECHEURS
FORUM MONDIAL DES POPULATIONS DE PECHEURS
FRANCISCANS INTERNATIONAL
FUNDACIÓN PROMOCIÓN SOCIAL DE LA CULTURA (FPSC)
INSTITUT POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE
INTERNATIONAL FOOD SECURITY NETWORK
INTERNATIONAL MOVEMENTS OF CATHOLIC AGRICULTURAL AND RURAL YOUTH
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTE
MECANISME INTERNATIONAL DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION
MORE AND BETTER CAMPAIGN, FOR FOOD, AGRICULTURE AND RURAL
DEVELOPMENT TO ERADICATE HUNGER AND POVERTY
OXFAM INTERNATIONAL
PARTENARIAT ASIATIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES DANS LES ZONES RURALES
PRACTICAL ACTION
RESEAU D'INFORMATION ET D'ACTION POUR LE DROIT A SE NOURRIR
ROTARY INTERNATIONAL
SOROPTIMIST INTERNATIONAL
SOUTH EAST ASIAN INITIATIVES FOR COMMUNITY EMPOWERMENT
THE FREEDOM FROM HUNGER COUNCIL OF IRELAND - GORTA
VIA CAMPESINA
WOMEN ORGANIZING FOR CHANGE IN AGRICULTURE AND NATURAL RESOURCES
MANAGEMENT
WORLD VISION

SYSTÈMES DE LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE

BIOVERSITY INTERNATIONAL
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES
INSTITUT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALE ET REGIONALES

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT
BANQUE MONDIALE
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

**ASSOCIATIONS DU SECTEUR PRIVÉ ET FONDATIONS PHILANTHROPIQUES
PRIVÉES**

FONDATION BILL AND MELINDA GATES

RESEAU INTERNATIONAL AGROALIMENTAIRE

AGR. INST. CANADA

AMBERS CO.CAPITAL

BAYER CROP SCIENCE

CICILS

CME

CROPLIFE

CROPLIFE ASIA

DANONE

DOW AGROSCIENCES

FARMING FIRST

GADCO

GAFTA

GNIS

GPIC

IFIA

IFMA

INT. ZINC ASSOCIATION

INTL. FC. STONE

MAFM

MONSANTO

NOVOZYMES A/S

PAN AFRICAN AGRI-BUSINESS

PULSE CANADA

SKOVS KORN

TECHNOSERVE

TOROS

TRADEWINDS

UNIFA

WORLD FARMERS ORG.

YARA INT.

OBSERVATEURS

BIOVISION - FOUNDATION FOR ECOLOGICAL DEVELOPMENT

CENTRE NATIONAL DE COOPÉRATION AU DÉVELOPEMENT

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

COMITE PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

CONSEIL INTERNATIONAL DES CEREALES

DEVELOPMENT GATEWAY

DIALOGUE TRANSATLANTIQUE SUR L'AIDE ALIMENTAIRE

ECONEXUS

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

FUNDACIÓN DEL AZÚCAR

GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID

MILLENIUM INSTITUTE

ONE CAMPAIGN

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

PLATFORME MONDIALE DES DONATEURS

PRISMA

THE PRINCE'S CHARITIES INTERNATIONAL SUSTAINABILITY UNIT

USC CANADA

WORLD RURAL FORUM

ANNEXE D

LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre	Point de l'ordre du jour
CFS:2011/1	Ordre du jour provisoire et notes y afférentes	I
CFS:2011/2	Voluntary Guidelines for the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries, and Forests in the Context of National Food Security ⁵	III
CFS:2011/3	Table ronde – Instabilité des prix des denrées alimentaires	V
CFS:2011/3 Add.	Instabilité des prix et sécurité alimentaire – Extrait du Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition – Résumé et recommandations à l'intention des décideurs	
CFS:2011/4	Table ronde – Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements favorables aux petits exploitants agricoles	V
CFS:2011/4 Add.	Régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture – Extrait du Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition - Résumé et recommandations à l'intention des décideurs	
CFS:2011/5	Table ronde – Parité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition	V
CFS:2011/6	Résultat de la « Table ronde chargée d'examiner les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim » (FAO, 12-13 septembre 2011)	VI
CFS:2011/7	Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays	VI
CFS:2011/8	État d'avancement du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition	VI
CFS:2011/9	Règlement intérieur révisé du CSA	VII
CFS:2011/10	Cadre axé sur les résultats pour le CSA	VII
CFS:2011/11	Point sur l'application des décisions prises par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	VIII
CFS:2011/12	Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées	VIII
CFS:2011/Inf.1	Calendrier provisoire	I
CFS:2011/Inf.2	Liste des documents	I
CFS:2011/Inf.3	Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	I
CFS:2011/Inf.4	Liste des délégués, participants et observateurs	I

⁵ Seule la version anglaise sera disponible à la session du CSA. Des traductions seront publiées par la suite.

CFS:2011/Inf.5	Déclaration des compétences et droits de vote soumise par l'Union européenne (UE) et ses États membres	I
CFS:2011/Inf.6	Déclaration prononcée par le Secrétaire général des Nations Unies	II
CFS:2011/Inf.7	Déclaration prononcée par le Directeur général de la FAO ou son représentant	II
CFS:2011/Inf.8	Déclaration prononcée par le Président du FIDA ou son représentant	II
CFS:2011/Inf.9	Déclaration prononcée par la Directrice exécutive du PAM ou son/sa représentant/e	II
CFS:2011/Inf.10	Déclaration prononcée par M. M. S. Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition	II
CFS:2011/Inf.11	Liste des initiatives mondiales et régionales présentées au CSA, à sa trente-septième session	IV
CFS:2011/Inf.12	Directives de la session – Tables rondes	V
CFS:2011/Inf.13	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – Schéma annoté	VI
CFS:2011/Inf.14	Cadre stratégique mondial – Accord sur les objectifs, les principes fondamentaux, la structure et les processus	VI
CFS:2011/Inf.15	Proposition pour renforcer la participation d'entreprises du secteur privé au sein du Comité de la sécurité alimentaire	VIII
CFS:2011/Inf.16	Processus de consultation sur les Principes pour un investissement agricole responsable au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	VIII
CFS:2011/Inf.17	Liste des documents d'information de la trente-septième session	
CFS:2011/Inf.18	Description du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)	
CFS:2011/Inf.19	Atelier régional multi-intervenants sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient (2-3 octobre 2011)	

ANNEX E

ALLOCUTION DE M. J. DIOUF, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

*Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Comité,
Madame la Présidente Michelle Bachelet,
Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Président du FIDA,
Madame la Directrice exécutive du PAM,
Monsieur Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau,
Mesdames et Messieurs les membres du Groupe consultatif,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,
Excellences, Mesdames et Messieurs,*

Introduction

Avant toute chose, je tiens à vous remercier pour votre participation à cette trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Votre présence ici, de plus en plus nombreuse, témoigne de l'importance que vous attachez au travail de ce Comité revitalisé.

Le CSA plus ouvert, plus interactif et plus axé sur les résultats qui a vu le jour après la réforme de 2009 est à l'œuvre depuis maintenant deux ans; de plus en plus, il s'impose comme un point de référence pour la convergence des politiques et une plateforme facilitant la coordination des services d'experts et des mesures prises en matière de lutte contre la faim dans le monde. La légitimité politique du CSA, qui procède de la pluralité des acteurs le composent, ne cesse de croître; et sa capacité à prendre des décisions éclairées se voit renforcée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Défis de la sécurité alimentaire

Le Comité doit aujourd'hui se montrer à la hauteur des nombreux défis, actuels et émergents, qui pèsent sur la sécurité alimentaire et l'agriculture.

De maigres progrès ont été accomplis en matière de réduction de la faim dans le monde, avec un nombre total de personnes sous-alimentées estimé à 925 millions, ce qui se traduit par un taux de prévalence de la faim de 16 pour cent dans les pays en développement. Des problèmes structurels continuent de sous-tendre la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté à grande échelle, dont les premières victimes sont les plus démunis et les pays pauvres. Outre la faim chronique, 32 pays sont en proie à de graves crises alimentaires appelant une aide urgente.

La famine qui sévit actuellement dans la corne de l'Afrique est particulièrement préoccupante; en Somalie, notamment, quatre millions de personnes attendent une aide alimentaire.

Les crises économique et alimentaire de ces dernières années mettent gravement en péril les efforts que nous déployons en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la faim convenus au niveau international. Le spectre d'une crise économique et financière touchant la majeure partie du monde industrialisé risque de compromettre l'intensification de la lutte contre la faim, pourtant tellement nécessaire. À l'ère de la mondialisation, une crise économique touchant une partie du

monde se répercute à l'ensemble de la planète par le biais des liens commerciaux, financiers et d'assistance.

La volatilité des prix des denrées alimentaires menace le droit fondamental de tout être humain à une nourriture suffisante. Des prix élevés et instables non seulement aggravent, mais enracinent la pauvreté et l'insécurité alimentaire; les conséquences sont particulièrement dramatiques pour les populations les plus démunies (en particulier les pauvres des zones urbaines et les sans-terres), qui consacrent parfois jusqu'à 75 pour cent de leurs revenus à la nourriture. Les prix élevés érodent leur pouvoir d'achat, et même des épisodes temporaires de sous-alimentation peuvent causer des dégâts irréversibles. Le capital physique et humain se dégrade, les dépenses consacrées à l'éducation et à la santé diminuent, et le piège de la pauvreté se resserre.

La volatilité des prix plonge les petits producteurs vivriers dans l'incertitude et les empêche de réaliser les investissements indispensables à l'accroissement de leur production, qui leur permettrait d'être moins vulnérables. Au niveau national, la facture des importations alimentaires, de plus en plus élevée et imprévisible, menace les réserves de change, déstabilise les budgets de développement et ralentit la croissance.

De bonnes politiques sont essentielles. Pour lutter contre la volatilité des prix, il est indispensable d'investir dans la croissance de la productivité agricole et la résilience. Accroître l'investissement public et privé dans l'agriculture, en donnant priorité aux initiatives favorables aux petits exploitants (qui sont les premiers producteurs de denrées alimentaires dans de nombreux pays en développement), reste une absolue nécessité pour renforcer la résistance de l'agriculture aux chocs et améliorer la sécurité alimentaire à long terme.

Les règles commerciales en vigueur, qui ont été mises en place à une époque où les cours des denrées alimentaires étaient stables et modérés, n'offrent que peu de protection contre la flambée et l'instabilité des prix, et peuvent même les accentuer.

Les politiques en matière de biocarburants renforcent les liens existant entre les marchés de l'énergie et les marchés alimentaires, rendant ces derniers plus instables; et l'intérêt accru des investisseurs pour les marchés à terme agricoles peut également attiser la volatilité des prix à court terme.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au lendemain de la crise mondiale de la sécurité alimentaire de 2006-2008, l'analyse des politiques adoptées telle qu'elle apparaît dans « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde » (SOFI) nous offre de précieux enseignements.

L'un d'entre eux, et non des moindres, est que cette crise n'a pas touché l'ensemble de la planète de manière égale. Les plus grands pays, forts d'une économie et de budgets plus solides, ont été capables de se protéger de la volatilité des cours internationaux des denrées alimentaires et de ses effets néfastes sur les groupes vulnérables en mettant en place des programmes de protection sociale. En revanche, les petits pays importateurs de produits alimentaires, notamment en Afrique, dont l'économie est précaire et qui ne disposent que de maigres budgets, ont été incapables de protéger leurs marchés nationaux des flambées de prix et leurs populations vulnérables des effets dévastateurs de ces flambées. Le SOFI montre que, pour le premier groupe de pays, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation est resté pratiquement inchangé, alors que pour le second, il a accusé une forte hausse.

Un autre enseignement essentiel est que l'envolée des prix observée en 2006-2008, ainsi que certains de ses effets sur la faim, auraient pu être dans une large mesure évités si un mécanisme efficace de coordination des politiques et de partage de l'information avait été mis en place. L'instabilité a été accentuée par un manque d'informations fiables sur la situation mondiale de l'offre et de la demande. Les flambées des prix de 2008 et 2010 ont mis au jour une série de

lacunes dans les systèmes d'information sur les marchés, la transparence de ces informations, ainsi que la coordination des actions et des politiques mises en œuvre. Au niveau mondial, aucun mécanisme efficace n'existe pour repérer les dysfonctionnements des marchés alimentaires. Il en résulte une absence de synergies entre information, signaux d'alerte et intervention politique coordonnée.

Parallèlement, en raison de ce manque de coordination des politiques mises en place pour faire face à la crise, les mesures qui ont permis de protéger l'économie de certains pays de la hausse des prix ont également exacerbé l'instabilité sur d'autres marchés, aggravant encore la situation pour certains.

Une plus grande transparence des marchés est essentielle. C'est la raison pour laquelle la création du Système d'information sur les marchés agricoles, recommandée par le rapport interorganisations pour le G20, revêt une importance cruciale. Ce système, qui fera partie des sujets abordés au cours de la réunion, permet de pallier ces lacunes en matière d'information et de coordination. Une meilleure information sur les marchés mondiaux et une plus grande transparence atténueront les effets des flambées des prix induites par des réactions de panique, et permettront aux responsables politiques de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Le lancement du Forum pour une intervention rapide constitue un grand pas vers le renforcement de notre capacité à réagir de manière coordonnée aux crises des prix des denrées alimentaires. Le Forum vise à promouvoir l'échange précoce d'informations clés relatives aux mesures de prévention et de gestion des crises entre les responsables politiques, et à permettre à ces derniers de débattre de ces mesures.

Le CSA, en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte traitant de la sécurité alimentaire et de la nutrition, a un rôle fondamental à jouer en réunissant les pays et les acteurs concernés afin qu'ils puissent discuter et convenir des grandes décisions politiques à prendre. Une étroite collaboration dans le cadre du Forum pour une intervention rapide encouragera la mise en œuvre de politiques efficaces et efficientes, et permettra d'éviter les choix politiques préjudiciables.

Excellences, Mesdames et Messieurs, Chers amis,

On ne saurait trop insister sur ce besoin de cohérence des politiques et des actions mises en œuvre par un vaste éventail d'acteurs s'efforçant d'améliorer la sécurité alimentaire. C'est bien là l'objectif fondamental du CSA. Toutefois, nous savons tous à quel point il est difficile et contraignant, dans les faits, d'atteindre une véritable cohérence. Tous les acteurs concernés devront dépasser leurs objectifs et programmes individuels pour que des progrès puissent être réalisés sur des questions essentielles.

La cohérence nécessite que l'on s'attaque au problème de la fragmentation des responsabilités en matière de sécurité alimentaire entre les différents acteurs à tous les niveaux – national, régional et mondial – au moyen d'une information transparente, d'un dialogue ouvert et de véritables négociations.

Il est rassurant de constater que ces grands défis politiques seront abordés au cours de vos délibérations cette semaine, et qu'ils occupent une place prépondérante à l'ordre du jour du G20 de cette année ainsi que dans les programmes nationaux et internationaux.

Par l'intermédiaire du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau, mon cher ami le Professeur Swaminathan, qui est parmi nous aujourd'hui, je tiens à remercier et à féliciter tous les membres de ce Comité pour avoir préparé les rapports qui nous seront présentés dans le courant de la journée.

Je suis également très heureux de constater la présence en nombre de représentants du secteur privé, qui nous proposeront un mécanisme permettant de renforcer leur interaction avec le CSA. Il

s'agit là d'une avancée significative et bienvenue, étant donné l'importance du secteur privé dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Je me réjouis de les voir rejoindre nos amis des organisations non gouvernementales et de la société civile.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres et délégués,
Mesdames et Messieurs,

Garantir un accès adéquat à l'alimentation et à la nutrition constitue un défi de plus en plus complexe. Les nombreuses et diverses options permettant d'améliorer l'accès aux ressources alimentaires et naturelles doivent être évaluées dans le contexte d'un environnement mondialisé, dans lequel tout se tient. De tels défis ne peuvent plus être gérés par des pays travaillant de manière isolée; une plus grande cohésion entre tous les acteurs concernés est indispensable pour atteindre l'objectif d'un approvisionnement suffisant et stable aux niveaux mondial, régional et national.

Je suis extrêmement heureux des progrès accomplis par le CSA vers la réalisation de son objectif, qui est de « constituer la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité ».

Je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur pierre à cet édifice. Ma gratitude la plus sincère va aux membres du Bureau du CSA, sous la supervision de son Président M. Noel De Luna, au Groupe consultatif du Bureau, ainsi qu'au Secrétariat conjoint, pour leur dévouement et le travail considérable qu'ils ont accompli.

Je tiens à vous assurer du soutien constant de la FAO au Comité réformé en tant qu'acteur clé de la lutte contre la faim.

Je suis convaincu que le fruit de vos délibérations renforcera et accélérera nos progrès vers un monde libéré de la faim.

Je vous remercie de votre aimable attention et souhaite plein succès à vos travaux.

ANNEXE F

ALLOCUTION DE M. K. F. NWANZE, PRÉSIDENT DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous nous réunissons aujourd'hui alors que la famine sévit dans la corne de l'Afrique, que l'instabilité des prix des aliments et leur cherté menacent la sécurité alimentaire de millions de personnes, et que près d'un milliard d'enfants, de femmes et d'hommes se couchent chaque jour le ventre vide.

Loin d'être apparue du jour au lendemain, cette situation est l'aboutissement – au moins en partie – d'une baisse du soutien à l'agriculture pendant près de trois décennies, tant au niveau national qu'au niveau international.

Notre objectif – assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous – semble être plus difficile à atteindre que jamais. Malgré ces sombres perspectives, il y a tout de même une lueur d'espoir. Grâce à des efforts coordonnés, les ravages causés par la famine dans la corne de l'Afrique ont été de moindre ampleur que par le passé alors que les circonstances étaient analogues.

Grâce aussi aux engagements pris ces dernières années en faveur du développement agricole – de la Déclaration de Maputo de l'Union africaine jusqu'au sommet du G8 de L'Aquila – nous sommes en train de mettre au point le cadre qui permettra de faire en sorte que les crises menaçant la sécurité alimentaire, comme celles que nous observons à l'heure actuelle, deviennent de l'histoire ancienne.

La pauvreté est au cœur de l'insécurité alimentaire

S'agissant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle mondiale, l'augmentation de la production n'est qu'un élément de solution. Le fond du problème, c'est la pauvreté.

Or l'insécurité alimentaire coïncide avec une production vivrière abondante. Tout l'enjeu réside donc dans notre capacité à faire parvenir cette nourriture à ceux qui en ont le plus besoin, les pauvres des villes et des campagnes, et à faire de la production de denrées alimentaires une source de revenus plus importante et moins précaire pour la majorité des pauvres, autrement dit pour les petits agriculteurs des pays en développement.

L'avenir de la sécurité alimentaire passe par les petits agriculteurs

Ce n'est pas un hasard si l'une des trois tables rondes de la session portera sur la question des investissements en faveur des petits exploitants. Ces derniers sont la clé de la sécurité alimentaire: sans eux, on ne pourra pas nourrir le monde.

Nous devons, en apportant un soutien aux petits exploitants, réaffirmer avec force notre volonté d'éliminer la pauvreté et la faim.

On compte actuellement 1,4 milliard de personnes démunies dans le monde. Environ 70 pour cent d'entre elles vivent dans les zones rurales des pays en développement. La plupart d'entre elles dépendent de la petite agriculture pour leurs moyens de subsistance. Si on améliore leur capacité à se nourrir elles-mêmes, on améliorera leur capacité à nourrir les autres. Si on améliore leur capacité à produire des revenus, on créera de nouveaux consommateurs et des économies plus solides.

Il faut établir des liens entre l'agriculture et les marchés

À partir du moment où on a décidé d'apporter un soutien aux petits agriculteurs et d'améliorer la sécurité alimentaire, il faut réfléchir à la manière d'établir des liens entre la petite agriculture et des marchés qui fonctionnent mieux.

Quelle que soit son échelle, l'agriculture est une activité économique, une exploitation agricole est une entreprise. Par conséquent, pour réussir, elle a besoin que chaque étape de la chaîne de valeur, soit clairement établie – production, transformation, commercialisation, consommation.

Nous devons aussi réfléchir aux moyens d'améliorer la qualité, la transformation, le stockage et la commercialisation des denrées alimentaires afin de réduire les pertes et le gaspillage.

En rendant les chaînes de valeur plus efficaces et en réduisant les pertes, nous pouvons améliorer la sécurité alimentaire de tous, en particulier celle des petits agriculteurs et des consommateurs pauvres des villes.

La gestion des risques

Il faut aider les petits agriculteurs à gérer les nombreux risques auxquels ils doivent faire face pour leur permettre d'améliorer leurs rendements. Quand on vit avec 1,25 USD par jour, planter une nouvelle semence qui offre de meilleurs rendements, ou faire pousser une culture potentiellement plus lucrative, représente trop souvent un risque qu'on ne peut se permettre.

Les pauvres ont moins de moyens à disposition pour gérer les risques, ce qui freine souvent leur esprit d'entreprise. Or, dès l'instant où une famille ne craint plus de se trouver en manque, elle peut diversifier ses cultures et en vendre une partie au marché.

Lorsque le taux d'intérêt est de 10 pour cent, et même de 20 pour cent, au lieu de 200, les agriculteurs peuvent investir dans des engrais ou du matériel agricole. Si une agricultrice a un contrat sûr avec un acheteur crédible, elle prendra le temps d'améliorer la qualité de son produit.

Pour répondre aux besoins croissants d'un monde qui a faim, il faut que l'agriculture permette à ceux qui s'engagent dans ce secteur de vivre décemment et qu'elle offre des perspectives car, de plus en plus, l'agriculture ne sera qu'un débouché parmi bien d'autres pour les populations rurales.

Ce n'est pas une menace pour l'agriculture. C'est une chance qui nous est offerte de développer une économie rurale plus moderne et plus diversifiée.

Les jeunes sont l'avenir de l'agriculture

Nous devons mettre plus particulièrement l'accent sur les jeunes. On estime que la production de denrées alimentaires dans les pays en développement devra doubler d'ici à 2050 pour satisfaire la demande. Il faut donc que les jeunes d'aujourd'hui deviennent les agriculteurs de demain.

Mais à l'heure actuelle, trop de communautés rurales voient leurs jeunes partir. Elles offrent peu de possibilités d'emplois, que ce soit dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs. Les revenus sont bas. Les conditions de vie peuvent être difficiles, sans électricité et sans accès facile à de l'eau propre.

Il n'est guère surprenant que les jeunes fuient pour aller chercher du travail dans les villes ou à l'étranger. Certains y arrivent, mais bien trop voient leur rêve se briser et faire place à une déception amère, avec au rendez-vous la pauvreté et un désarroi plus grand.

Nous pouvons endiguer cet exode en créant des économies rurales dynamiques offrant un vaste éventail d'emplois, où les jeunes puissent faire leur vie et investir là où ils habitent.

Il faut les aider de manière à ce qu'ils utilisent des techniques nouvelles qui permettent d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter. Il faut pour cela des systèmes financiers solides et très accessibles dans les zones rurales, ainsi que de meilleures infrastructures et de meilleurs services sociaux. Il faut aussi une réglementation, un cadre d'action et des partenariats public/privé qui aillent dans ce sens.

Il faut aussi que les petits exploitants et les organisations au sein desquelles ils sont réunis participent à l'élaboration des politiques dans tous les domaines pertinents. On ne dira jamais assez combien il importe d'avoir de bonnes politiques et de faire en sorte que le plus grand nombre participe aux décisions.

Le rôle du CSA

Le CSA réformé est la seule tribune mondiale où l'on peut aborder toutes ces questions avec la participation de l'ensemble des parties prenantes: autorités nationales, organisations paysannes, organisations non gouvernementales, secteur privé, institutions financières internationales et organisations des Nations Unies dont le siège est à Rome. Nous travaillons de concert et de façon cohérente comme jamais auparavant.

Nous bénéficions de l'appui d'un groupe d'experts de haut niveau qui travaille sous la houlette de M. Swaminathan.

Mais le groupe d'experts et les trois organismes de Rome ne suffiront pas à la réussite du CSA. L'ensemble de ses membres doit jouer un rôle.

Je tiens à encourager les délégués, qui y ont travaillé si dur, à mettre la touche finale aux directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres et aux autres ressources naturelles. Le FIDA a contribué à leur élaboration et entend soutenir les gouvernements dans leur mise en œuvre. Il est indispensable de conclure rapidement les négociations pour venir en aide aux petits agriculteurs et montrer que le CSA réformé est capable de travailler efficacement.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite une semaine fructueuse et intéressante, et j'attends avec un grand intérêt les résultats de la trente-septième session du CSA. Je vous remercie.

ANNEXE G
ALLOCUTION PRONONCÉE PAR MME JOSETTE SHEERAN,
DIRECTRICE EXÉCUTIVE
DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Merci d'avoir su diriger, de manière si extraordinaire, les efforts qui nous ont permis de parvenir aujourd'hui à un CSA réformé flamboyant neuf, le CSA dont le monde a besoin. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) existe depuis 37 ans et nous devions en effet réfléchir à de nouvelles manières de penser et d'agir. Je tiens à vous remercier, M. Jacques Diouf, d'accueillir dans d'excellentes conditions le Secrétariat conjoint du CSA, et je remercie également toute votre équipe pour son dynamisme. M. Swaminathan, je suis flattée d'être ici en votre présence. Il y a peu de personnes dans le monde aussi conscientes de la question de la sécurité alimentaire mondiale et aussi sensibles à ceux qui souffrent de la faim que vous-même et que M. le Président Nwanze, dont la présence est toujours pour nous un honneur.

L'année 2008 a révélé des failles dangereuses dans le système alimentaire mondial. La crise a réveillé les esprits, elle a servi de système d'alerte rapide et il nous faut impérativement mieux comprendre ces failles. Nous en avons déjà examinées plusieurs, mais revenons sur quelques-unes d'entre elles. Tout d'abord, l'offre. Nous savons qu'il y avait suffisamment d'aliments dans le monde pour que chaque personne ait une ration de 2 700 kilocalories. Mais nous ne savions pas où, ni comment nous procurer ces aliments, et des pays entiers étaient dans l'impossibilité d'en acheter.

Ensuite, nous avons appris que, dans de nombreux pays, 80 pour cent des personnes n'avaient pas de plan de secours. La plupart des habitants de la planète n'ont pas de système de protection sociale susceptible de prendre le relais lorsque les systèmes alimentaires sont en crise; et nous en avons vu les résultats.

Enfin, nous avons encore une fois pu constater que les risques qui pèsent sur les petits agriculteurs sont trop lourds. C'est sur eux que la crise s'est abattue de plein fouet. Ainsi, partout dans le monde, des personnes ont vu leur ration alimentaire diminuer de moitié du jour au lendemain. La question du risque supporté par les personnes qui souffrent de la faim et les petits exploitants agricoles est complexe, et nous avons aussi appris que le problème ne réside pas tant dans le niveau élevé des prix que dans leur instabilité; en effet, à cause des fortes fluctuations des prix, les agriculteurs ne savent pas s'ils doivent planter, quel prix ils peuvent obtenir de leurs produits ni s'ils pourront payer les intrants nécessaires.

Ce que nous avons pu constater aussi, c'est que la vitesse de diffusion de l'information crée des perturbations partout dans le monde. Les changements induits par l'accélération de l'information ont une incidence terrible sur l'alimentation. Je me rappelle avoir sillonné la planète en 2008 pour essayer de comprendre comment la mondialisation des prix alimentaires avait transformé la situation à l'échelon local, pratiquement du jour au lendemain et partout, y compris sur les marchés locaux. En Éthiopie, par exemple, je suis allée sur le marché des céréales et j'ai discuté avec les négociants. Là où j'étais, il n'y avait pas d'électricité, les produits étaient transportés à dos d'âne. Je me suis dirigée vers un stand et j'ai demandé au négociant comment il avait fixé ce matin-là les prix du teff et des autres céréales. Ces prix étaient très proches des cours observés ailleurs dans le monde. « C'est très simple, m'a-t-il répondu, tous les matins en me levant, je vais sur internet, je consulte les cours de la Bourse de commerce de Chicago et je fixe mes prix. Comme nous sommes un pays pauvre, j'applique une décote de 10 pour cent. » Je pense avoir assisté ce jour-là à la manifestation – observable dans les villages du monde entier – du macro-phénomène de mondialisation du marché, répercuté au niveau local.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la session du CSA, qui est la salle de contrôle internationale en matière de sécurité alimentaire mondiale. Les seules personnes vers qui se tourner sont soit dans cette salle, soit au sein de notre groupe d'experts chargé de définir des orientations s'agissant de réagir aux alertes signalées sur notre tableau de bord. Nous sommes la salle de contrôle. Nous devons ajuster notre façon de penser la sécurité alimentaire mondiale. Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions.

Dans le domaine technologique, il existe un principe selon lequel, afin de stabiliser l'unité de calcul centrale – ou cœur du système –, c'est-à-dire pour assurer que les systèmes d'information continuent à fonctionner et que les systèmes de messagerie électronique ne s'interrompent pas, il faut investir 5 pour cent dans la couche inférieure et 5 pour cent dans la couche supérieure. Les 5 pour cent inférieurs consistent dans les tampons et les dispositifs pare-feu destinés à éviter un arrêt complet du système. Le dispositif de sécurité est réglé de manière modulaire de telle sorte que les perturbations et dérèglements soient circonscrits et n'aient sur le système qu'un faible impact qui peut être amorti et absorbé.

Cette notion de couche inférieure appliquée au domaine de l'alimentation correspond, me semble-t-il, aux systèmes d'alerte rapide, aux filets de sécurité, aux achats locaux aux petits exploitants, aux réserves alimentaires à caractère humanitaire et à toute une série d'outils auxquels nous réfléchissons pour créer des tampons ou des pare-feu dans le système. Il ne s'agit pas de passerelles provisoires qui permettront de parvenir définitivement à un monde parfait où régnerait la sécurité alimentaire ; ces dispositifs seront toujours nécessaires pour amortir les chocs au sein du système. Pour garder la même image, la couche supérieure serait ce qu'on appelle en langage technologique le passage en mode manuel, ou intervention manuelle. Lorsque tout le reste est en panne, vous devez pouvoir reprendre la main, rassembler les morceaux épars et remettre en route la machine ; et, en matière d'alimentation, nous n'avons pas d'autre choix. Cette couche supérieure, ce sont les systèmes d'urgence et, lorsque les systèmes tombent en panne – et cela arrivera –, nous en aurons besoin, tout comme nous aurons besoin d'un système en état de marche qui puisse intervenir pour épauler l'unité centrale.

Enfin, il y a l'unité centrale, le cœur du système, les 90 pour cent consistant dans l'investissement du secteur privé et les différents types de compétences que la FAO et d'autres parties prenantes prêtent pour, concrètement, produire des aliments et garantir qu'il y ait des disponibilités alimentaires, et cette question est vraiment primordiale. Mais je dirais que ces deux dispositifs d'amortissement des chocs, inférieur et supérieur, doivent être activés en même temps que sont examinées toutes les questions touchant à la production d'aliments, tâche que je laisse à d'autres ; mais, en tout cas, ces dispositifs destinés à stabiliser le cœur du système ne sont pas dans l'état où ils devraient être et nous nous devons d'orienter, avec assurance, les pays – pris individuellement ou collectivement – de sorte qu'ils soient en mesure de maîtriser les prix et les disponibilités alimentaires et de limiter les fluctuations des prix pour parvenir à une situation normale. Aussi, je vous invite ardemment à prendre en compte les éléments de connaissance que nous avons en main.

Certains pays ont su stabiliser le cœur du système alors même qu'ils ne sont pas producteurs d'aliments. La famine n'est pas à craindre à Singapour et, heureusement, ce risque ne plane pas non plus sur la Chine ni l'Inde, parce que des systèmes d'adaptation-réaction y sont en place et que ces pays ont appris que, si on ne peut pas vaincre la faim, on peut en revanche la contenir et, pour cela, il faut avoir des systèmes d'amortissement des chocs, complétés, comme nous l'avons appris en 2008, par un système mondialisé d'intervention.

En entrant dans cette salle, ce matin, je me demandais si nous étions prêts à réfléchir sérieusement à la manière d'éviter que ce qui est arrivé en 2008 ne se reproduise. Nous avons fait des progrès, nous avons mis en place des systèmes, des choses ont changé et nous savons que des systèmes qui marchent peuvent être reproduits à plus grande échelle. Nous avons vu le Brésil le faire. Nous avons vu d'autres pays le faire. Mais nous savons aussi qu'il ne s'agit pas seulement d'investir sans attendre de retours. Investir dans les systèmes de sécurité alimentaire et la production

agricole est un véritable impératif économique. Selon une étude menée récemment par le Programme alimentaire mondial et la Banque interaméricaine de développement, les taux élevés de la malnutrition et de la faim se traduisent, dans les pays concernés, par un coût équivalent en moyenne à une perte annuelle de 6 pour cent du PIB. C'est le coût des ressources humaines perdues du fait des préjudices subis par les personnes, notamment au plan de la santé, ces personnes n'étant plus en mesure de contribuer pleinement à la société. Dans les 36 pays les plus touchés, les moins avancés, en situation d'insécurité alimentaire, tributaires des importations, la perte s'élève à environ 260 milliards de dollars de PIB, et pourtant, d'après la Banque mondiale, il suffirait d'investir 10 milliards de dollars dans la nutrition pour réduire de 30 millions le nombre d'enfants souffrant de retard de croissance et pour diminuer de moitié les cas de malnutrition aiguë grave. Nous pouvons enrayer la malnutrition dans ces pays et, moyennant des investissements supplémentaires, nous pouvons, vraiment, non seulement réduire la faim, mais la juguler dans le monde entier. Par ailleurs, nous savons que l'alimentation n'est pas une œuvre de charité permanente, nous savons que la mise en place d'un système alimentaire – recherche, investissement dans les domaines des semences et des technologies, production, récolte, entreposage, distribution, etc. – crée des emplois et des débouchés tout au long de la chaîne de valeur.

Je souhaite féliciter le G20, tous les pays qui en font partie, et la France en particulier, pour leur plan d'action pour la sécurité alimentaire. Ce plan d'action examine le système et les dispositifs de sécurité qui doivent être repensés afin de renforcer la base des systèmes de sécurité alimentaire mondiale, notamment l'exclusion de l'aide humanitaire des denrées alimentaires visées par les interdictions d'exportation, les réserves destinées aux interventions humanitaires d'urgence que doivent avoir les régions et les pays, le soutien aux petits exploitants et, surtout, le Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA), qui permet de localiser les produits alimentaires. Ce plan d'action appelle aussi à développer les filets de sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui, nous le savons, peuvent être transposés à plus grande échelle avec un coût abordable.

M. le Président de Luna, je tiens donc à vous remercier, et je remercie également toutes les personnes ici présentes. Nous avons beaucoup à faire. Notre programme de travail est très chargé car nous devons définir, lors de la présente session, des idées, des orientations et des avis plus clairs, à l'intention des responsables politiques du monde entier. En effet, nous savons bien qu'il faut un effet d'entraînement et que, pour que les choses changent, il faut que la voix d'un responsable politique s'élève pour dire « Je n'accepterai pas cela. Je n'accepterai pas qu'un enfant meure de faim. »

ANNEXE H

ALLOCUTION DE M. D. NABARRO, REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION, AU NOM DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Mesdames et Messieurs les ministres, délégués et observateurs, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je suis heureux d'adresser mes salutations au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, à sa trente-septième session.

Aujourd'hui, dans la Corne de l'Afrique, plus de 13 millions de personnes sont victimes de l'une des pires sécheresses que cette région ait connue depuis 60 ans. Le sud de la Somalie est en proie aux affres de la famine. Sécheresse ne doit cependant pas nécessairement rimer avec famine et on ne doit pas y voir une fatalité, que ce soit à cause de failles dans le système ou de pénuries orchestrées délibérément, du type de celles auxquelles les populations sont confrontées dans les zones contrôlées par Ahlu Sunnah Wal Jama'a.

La famine dans la Corne de l'Afrique n'est toutefois qu'un aspect d'une menace plus générale qui pourrait ne pas exister. Il y a largement de quoi nourrir toute la population du monde et pourtant, aujourd'hui, près d'un milliard de personnes ont faim parce que la nourriture manque ou est hors de portée. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle.

Chacun, enfant, femme, homme, a droit à une nourriture suffisante et nutritive lui permettant de mener une vie saine et active. Nous devons briser les liens entre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il faut que de nombreux secteurs et de nombreux acteurs s'y engagent pleinement, ce qui signifie poursuivre des approches globales, répondre aux besoins des plus vulnérables, être à l'écoute des préoccupations des femmes des campagnes, œuvrer à la mise en place de systèmes alimentaires durables et qui résistent aux aléas, parvenir à un renforcement de la nutrition ou encore assurer un engagement politique fort, des financements prévisibles et des actions axées sur les résultats.

Le regain d'intérêt politique porté aux activités du Comité doit être un encouragement pour nous tous, notamment le fait que le G20 a mis cette année la sécurité alimentaire et nutritionnelle au premier rang de ses préoccupations.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est l'organe qui s'occupe des questions relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les instances internationales. Au cours de la réunion, vous allez réfléchir aux moyens d'impliquer davantage les organisations paysannes, les entreprises et les autorités nationales. Vous examinerez les liens entre la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et les efforts visant à renforcer la nutrition. Vous êtes en train de mettre au point des directives sur la gouvernance responsable des terres, des pêches et des forêts. Vous êtes en train de rechercher des solutions pour mettre en place une agriculture durable. Vous êtes en train d'examiner les deux premiers rapports du Groupe d'experts de haut niveau.

Ce faisant, vous vous mesurez à des enjeux considérables. C'est d'autant plus important que l'année prochaine aura lieu la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

Vous devez veiller dans vos débats à ne pas perdre de vue les points les plus importants en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce sont souvent ceux qui sont difficiles à résoudre. Faites votre possible pour parvenir à un accord concret et pour aider les pays à renforcer leurs capacités et à mobiliser l'investissement.

S'employer à éliminer la faim et à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle est au cœur des efforts que nous faisons pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir à un développement réellement durable.

Je vous remercie d'avoir relevé le défi et vous souhaite une réunion fructueuse.

ANNEXE I

ALLOCUTION DE M. M. S. SWAMINATHAN, PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Excellences, Monsieur le Directeur général de la FAO, Madame la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Monsieur le nouveau Directeur général élu de la FAO, Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Madame la Directrice exécutive du PAM, Monsieur le Président du FIDA, Mesdames et Messieurs les membres du Groupe consultatif; Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de m'adresser au Comité en ma qualité de Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, au terme de notre première année d'activité.

Le Groupe d'experts de haut niveau établit ses rapports en fonction des demandes qui lui sont adressées. L'année dernière, le CSA avait demandé au Groupe d'experts de haut niveau de lui fournir des rapports analytiques fondés sur la science et les connaissances, à propos des quatre thèmes suivants, en relation avec la sécurité alimentaire:

- instabilité des prix et sécurité alimentaire;
- régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture;
- protection sociale;
- changement climatique.

Comme convenu avec le Bureau du CSA lors de la réunion de décembre 2010, nous avons préparé à l'intention de la présente session du CSA, le rapport sur l'instabilité des prix et le rapport sur les régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture. Nous avons déjà entrepris l'analyse des deux autres thèmes, relatifs à la protection sociale et au changement climatique, dont les rapports vous seront soumis pour examen l'année prochaine.

Je tiens tout d'abord à féliciter le CSA, et à le remercier, d'avoir choisi ces sujets d'étude car ils revêtent une grande importance pour l'éradication de la faim et la réalisation du premier des Objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies à l'horizon 2015, consacré à la lutte contre la faim et à la pauvreté.

Lors de la préparation de nos rapports, nous accordons autant d'importance au processus qu'au produit. Aussi le Groupe d'experts de haut niveau opère-t-il sur la base de règles très spécifiques, arrêtées par le CSA, afin de garantir la légitimité et la crédibilité du processus du point de vue scientifique, ainsi que sa transparence, tout restant ouvert à toutes les sources de connaissances existantes. Ces deux rapports ont été préparés par deux équipes de projet désignées par le Comité directeur et travaillant sous sa supervision. La méthode de travail adoptée favorise l'expression d'une grande variété de vues, de suggestions et de critiques: le mandat, ainsi que les avant-projets de rapport (ou versions zéro) préparés par les équipes de projet ont fait l'objet de consultations électroniques ouvertes. Pour chacun des deux rapports, la mise au point de la version définitive par les équipes de projet a été précédée d'un examen effectué à l'extérieur par trois experts éminents. Ces rapports ont été discutés dans le détail et approuvés par le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau à sa réunion de juillet 2011 à Amsterdam. Les membres du CSA sont aujourd'hui en possession de ces deux documents, dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

L'importance accordée aux répercussions de l'instabilité des prix sur la sécurité alimentaire est attestée par le fait que de nombreuses organisations internationales, dont la FAO, se sont livrées à une analyse très approfondie de la question. Elle est considérée comme prioritaire dans le programme politique établi par le G20 cette année. C'est en outre le thème de la Journée mondiale de l'alimentation 2011. Les diverses causes de l'instabilité des prix, telles que le déséquilibre entre la demande et l'offre, le coût des produits pétroliers et autres énergies non renouvelables ainsi que la variabilité du climat, doivent être examinées, séparément et dans leur ensemble. Notre rapport aborde ces questions au plan mondial ainsi qu'à l'échelle régionale et nationale. Les mesures au niveau mondial devront être prises par le CSA, tandis que les gouvernements, s'ils ne l'ont déjà fait, doivent sans tarder préparer et mettre en œuvre une stratégie nationale détaillée dans le domaine de la sécurité alimentaire.

En bref, le train de mesures à envisager devrait être, à notre avis, le suivant:

- a) Revoir les règles commerciales internationales, afin de promouvoir un système commercial "axé sur la sécurité alimentaire".
- b) Mettre en place un système plus efficace d'informations sur les marchés, y compris sur le niveau des stocks, afin de contribuer à rétablir la confiance vis-à-vis des marchés internationaux.
- c) Mieux encadrer la spéculation sur les marchés à terme afin d'éviter la manipulation des prix.
- d) Réexaminer les mesures de soutien aux biocarburants, sauf dans les situations où elles avantagent à la fois la sécurité alimentaire et énergétique.
- e) Réduire le gaspillage alimentaire et les pertes après-récolte et garantir la sécurité sanitaire des aliments.
- f) Accroître les investissements dans l'agriculture doublement verte (dite aussi "écologiquement intensive") et dans la recherche agronomique afin de promouvoir la production alimentaire durable.
- g) Accorder plus d'attention au revenu net des petits exploitants, grâce à l'amélioration des revenus agricoles et non agricoles, couplée à des adaptations dans la gestion des exploitations agricoles, qui renforcent leur autonomie et favorisent les économies d'échelles pendant la production et la phase après-récolte. Il faudrait pouvoir exploiter le dividende démographique des zones rurales, en attirant durablement les jeunes vers les activités agricoles, à travers la valorisation des secteurs secondaire et tertiaire de l'économie rurale.

Au niveau international, il est important de tirer les leçons des succès enregistrés dans la lutte contre la faim. Plusieurs pays comme le Brésil, le Mexique et l'Inde sont en train de faire de l'accès à l'alimentation un droit légal, afin de protéger les segments économiquement défavorisés de la population des répercussions négatives de l'instabilité des prix et de la hausse des prix des denrées alimentaires. Le projet de loi de l'Inde sur la sécurité alimentaire, qui privilégie une approche fondée sur le cycle de vie de la personne humaine, porte l'effort en premier lieu sur la nutrition maternelle et infantile, en particulier pendant les mille premiers jours de vie de l'enfant. Il reconnaît aux femmes le rôle de chef du ménage du point de vue de l'exercice des droits légaux en matière d'alimentation. Ce projet accorde aussi une grande importance à la diversification de l'assortiment alimentaire pour inclure, en plus du riz et du blé, tout un éventail de céréales à haute valeur nutritive, telles que différentes variétés de mil et autres cultures vivrières sous-utilisées. L'association de mil et de *moringa*, par exemple, suffit pour apporter la totalité des macronutriments et micronutriments requis.

J'ai mentionné les améliorations de productivité qui ne nuisent pas à l'environnement, comme celles engendrées par la révolution doublement verte. À l'échelon national, il est également important d'assurer la variabilité génétique parmi les cultures et les variétés car l'anémie de l'agrobiodiversité entraîne fatalement l'anémie des êtres humains.

Voilà pourquoi, au sein du Groupe d'experts de haut niveau, nous soutenons qu'il est important de formuler ou de parfaire les stratégies nationales de sécurité alimentaire afin de garantir la nourriture pour tous, sur une base durable et sans transiger sur le principe de la dignité humaine.

Dans les stratégies nationales, il faudra tenir compte de manière intégrée de la disponibilité d'aliments, qui dépend de la production alimentaire et, le cas échéant, des importations, de l'accès aux aliments, qui dépend du pouvoir d'achat ou de l'emploi, et de l'absorption physique de nourriture, qui dépend de la disponibilité d'eau potable, de l'hygiène de l'environnement, des soins de santé primaire et de l'alphabetisation alimentaire.

Contre les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires, l'attention devra porter en priorité sur le renforcement durable de la productivité et de la rentabilité des activités agricoles dans le respect de l'environnement.

Les stratégies nationales de sécurité alimentaire devraient être conçues pour que toutes les parties prenantes s'acquittent de leur rôle à la manière des membres d'un orchestre. De la même façon, «l'unité dans l'action» devrait constituer la philosophie de tous les organismes internationaux et bilatéraux qui s'occupent de sécurité alimentaire. J'ose espérer que notre rapport sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire aidera les gouvernements à formuler une stratégie d'éradication de la faim qui soit applicable au plan écologique, économique, éthique et culturel.

Notre rapport sur les régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture arrive, lui aussi, à point nommé puisque la préservation des terres agricoles de première qualité est aujourd'hui un souci majeur pour les responsables du monde politique et professionnel. Les initiatives récentes dans ce domaine incluent un Partenariat mondial sur les sols sous l'égide de la FAO et un Forum mondial sur les sols à Potsdam en Allemagne. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les investissements dans l'agriculture et les terres agricoles n'ont jamais été aussi indispensables. En même temps, l'inquiétude grandit au sujet des effets négatifs potentiels de la "ruée vers les terres" sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Les investissements agricoles resteront vains s'ils ne débouchent pas sur une réduction de la faim et de la pauvreté dans les communautés locales et à l'échelle nationale. Malheureusement, les investissements consacrés à l'agriculture ou aux terres ne se traduisent pas tous par des avantages du point de vue de la sécurité alimentaire nationale, de l'éradication de la pauvreté et de l'amélioration des conditions environnementales. Jusqu'à présent, 20 pour cent seulement des investissements consacrés à l'acquisition de terres ont effectivement servi la production agricole.

La portée sociopolitique des questions liées à l'utilisation et à la propriété de la terre s'accroît. Le caractère asymétrique des relations de pouvoir entre les acteurs concernés, notamment les sociétés multinationales, les gouvernements étrangers, les agriculteurs de rente, les institutions financières et les paysans locaux qui cèdent leurs terres, provoque des tensions qui peuvent déboucher sur des conflits.

À cet égard, je présenterai succinctement l'ensemble des mesures que nous jugeons importantes:

- Créer des plateformes inclusives pour assurer la consultation durant la phase préparatoire de la négociation et, après la conclusion de l'accord, à des fins de contrôle. Les connaissances sont trop limitées et pas assez partagées. Cela vaut aussi pour les acquisitions de terres au niveau national, qui représentent parfois la plus grande partie des transactions foncières de grande envergure et ne font qu'exacerber un problème déjà ancien de répartition des terres dans de nombreux pays.
- La sécurité en matière de tenure de la terre est fondamentale pour la tutelle des droits fonciers: les gouvernements devraient créer des systèmes souples et accessibles pour l'immatriculation, le suivi et la protection des titres fonciers, en particulier ceux des groupes vulnérables, des femmes et des communautés locales et ceux dérivant de "droits coutumiers".

- Les gouvernements hôtes devraient jouer un rôle central pour assurer un environnement propice aux investissements dans l'agriculture, qui fournisse des mesures d'incitation à l'investissement tout en sauvegardant les intérêts des petits exploitants, en garantissant un développement agricole harmonieux et en veillant aux intérêts à long terme de leurs citoyens, au lieu de tout miser sur des gains à court terme pour leurs actionnaires. **Les modèles économiques devraient reposer sur la participation active des petites exploitations et des agriculteurs locaux** et engendrer des possibilités d'emploi. **Toute initiative d'acquisition de terres devrait répondre à deux critères de base, à savoir assurer la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et garantir des moyens d'existence pour les pauvres.**
- Enfin, après l'adoption des **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**, un **Observatoire international de la propriété foncière et du "droit à l'alimentation"** doit être mis en place, auquel les gouvernements pourraient être invités à soumettre des rapports annuels décrivant les mesures prises pour aligner les investissements fonciers sur les objectifs en matière de sécurité alimentaire. Le Partenariat mondial sur les sols de la FAO pourrait servir à mieux faire connaître les directives volontaires, une fois celles-ci approuvées.

La Banque mondiale prévoit que la ruée vers les terres se poursuivra. Il faudrait donc que, simultanément, les gouvernements formulent et mettent en œuvre des politiques afin que le droit à l'alimentation et la sécurité des moyens d'existence des petits propriétaires fonciers soient sauvegardés. À cette fin, nous avons besoin d'institutions et de mécanismes qui tiennent mieux compte des droits et des intérêts des groupes ayant un pouvoir contractuel limité.

Par exemple, le Gouvernement de l'Inde a introduit au Parlement un projet de loi intégré sur les acquisitions de terres, la réhabilitation et la réinstallation afin de garantir un processus transparent de consultation sur l'acquisition des terres, qui soit à la fois humain, participatif et éclairé. Ce texte prévoit le dédommagement juste et équitable des intéressés, notamment des dispositions visant leur réhabilitation et leur réinstallation. L'observatoire international pour les droits fonciers, dont la création est proposée, peut devenir une plate-forme efficace d'apprentissage mutuel entre les pays.

Excellences, qu'il me soit permis de rendre hommage aux nombreux experts dont l'aide nous a été précieuse pour réussir, dans des délais extrêmement serrés, à préparer ces deux rapports. Mes remerciements vont tout d'abord à Madame Maryam Rahmanian, notre Vice-présidente, et à mes collègues membres du Comité directeur, pour leur travail assidu d'orientation et de contrôle jusqu'à l'approbation des deux études par le Comité directeur en juillet 2011. Ils ont gracieusement consacré leur temps et leurs connaissances à cette activité. Conformément au règlement intérieur que nous a donné le CSA, les équipes de projet opèrent "sous le contrôle du Comité directeur". Pour chaque rapport, nous avons donc demandé que quelques membres du Comité directeur de se portent volontaires pour consacrer une partie de leur temps et de leurs efforts au contrôle des équipes de projet. Je remercie tout particulièrement le Dr Sheryl Hendriks qui a coordonné les activités de contrôle du Comité directeur pour le rapport sur l'instabilité des prix et le Dr Rudy Rabbinge, qui a fait de même pour le rapport sur les régimes fonciers. J'exprime ma sincère gratitude aux chefs des deux équipes de projet, le Dr Benoit Daviron (pour l'instabilité des prix) et le Dr Camilla Toulmin (pour les régimes fonciers) et à leurs membres. Notre gratitude va également aux vérificateurs extérieurs et au grand nombre d'experts qui ont soumis leurs commentaires tant sur le mandat que sur la version préliminaire du rapport. Enfin, je tiens à mentionner les efforts inlassables et l'excellent travail du Secrétariat du Groupe d'experts de haut niveau, sous la direction de Vincent Gitz.

Sachez qu'en ce qui concerne la préparation des rapports sur le changement climatique et sur la protection sociale, notre travail progresse de manière satisfaisante. Pour ces deux études, nous avons déjà mené des consultations électroniques ouvertes à des fins de cadrage. La participation très active à ces consultations confirme l'intérêt suscité par ces deux questions. Nous allons

former les équipes de projet dans les prochaines semaines et espérons qu'un avant-projet des deux rapports pourra être préparé et soumis à la consultation ouverte et aux experts, en mars 2012, afin de bénéficier de leurs avis et observations.

Avant de conclure, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux donateurs qui ont permis la réalisation de cette activité. Le Groupe d'experts de haut niveau est financé par des ressources extrabudgétaires et nous sommes impressionnés par le soutien spontané qui se mobilise autour de la mission et de la philosophie du Groupe d'experts de haut niveau.

Nous nous efforçons de conserver au Groupe d'experts toutes les caractéristiques d'un processus "à faible coût et fort impact". Les experts y travaillent à titre bénévole, comme au sein d'autres groupes du même type. Certaines dépenses sont néanmoins essentielles, telles que la traduction des rapports dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Il faut également couvrir des frais minimaux pour le secrétariat, les services d'appui technique, le soutien des équipes de projet et l'organisation d'un certain nombre de réunions en face-à-face, indispensables lors du démarrage et du parachèvement des projets. Nous espérons que des annonces de contribution seront faites durant la présente session, afin de fournir au Groupe d'experts de haut niveau le soutien dont il a besoin pour mener à bien les études en cours et combler un déficit budgétaire d'environ un demi-million de dollars par rapport aux dépenses prévues à cet effet d'ici la session du CSA en 2012.

Excellences, les deux premiers rapports vous seront présentés cet après-midi à 17 h 45 en salle Rouge. Nous avons ménagé assez de temps pour répondre à vos questions et vous permettre d'en discuter.

Le CSA en est à sa première année de fonctionnement après une importante réforme. Cette année est également la première pour le Groupe d'experts de haut niveau. Le Groupe d'experts n'a certes pas été créé "pour la forme" et nous ne saurions nous contenter de produire "un rapport de plus", qui viendrait s'ajouter à la masse impressionnante des rapports circulant déjà. Nous sommes fiers d'avoir montré que le Groupe d'experts de haut niveau est capable de travailler vite, de manière économique et en toute efficacité. Ces facteurs sont essentiels pour asseoir le discours politique sur des bases scientifiques.

J'espère vivement que ces deux premiers rapports préparés sur demande seront utiles pour protéger les systèmes nationaux de sécurité alimentaire de l'instabilité des prix et faire en sorte que des terres considérées comme précieuses soient conservées pour l'agriculture au service de la sécurité alimentaire, ainsi que pour le bien-être des familles rurales qui constituent 25 pour cent de la population mondiale. Les troubles récents dans diverses parties du monde montrent que l'avenir appartient aux pays qui posséderont des céréales et non des armes. Dans la plupart des pays en développement, les ruraux représentent une bonne majorité de la population totale. Aussi le bien-être de ce segment de population détermine-t-il ce que l'ancien roi du Bhoutan désignait du terme de "bonheur national brut".

Je vous remercie de votre soutien, de vos conseils et de l'intérêt que vous manifestez.

ANNEXE J

EXTRAIT DU DOCUMENT CFS:2011/7 « CARTOGRAPHIE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION AU NIVEAU DES PAYS » RECOMMANDATIONS

30. Les recommandations ci-après sont soumises à l'attention du CSA. Elles ont été élaborées au cours de l'atelier consultatif après un examen attentif de l'étude rédigée à ce sujet et à la lumière des exposés et débats. Elles sont destinées au CSA, aux États Membres, aux partenaires internationaux et régionaux du développement, au secrétariat du CSA et à l'équipe spéciale sur la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

E. APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE AUX PAYS INTÉRESSÉS

31. Les **organismes régionaux** sont incités à encourager les pays à utiliser la cartographie des actions et à intégrer cette activité à leurs plans d'action régionaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

32. Il est demandé au **CSA** de promouvoir la cartographie des actions auprès de ses États Membres, et de faciliter les échanges de données d'expérience à ce sujet entre les pays et régions du monde.

33. Des **centres de coordination aux niveaux mondial, régional et national** devraient être mis en place pour faciliter le processus et fournir une assistance technique aux régions et pays.

34. L'**équipe spéciale sur la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition** devrait continuer de jouer un rôle important pour coordonner et faciliter l'assistance technique aux institutions nationales et régionales en ce domaine.

35. Il est demandé au **CSA** d'organiser une ou plusieurs réunion(s) de suivi pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de cartographie des actions, dans différents pays, les résultats en étant présentés à la trente-huitième session du CSA, en 2012.

F. ANALYSE ET GESTION DES DONNÉES AUX FINS DE LA CARTOGRAPHIE DES ACTIONS

36. Compte tenu de son mandat et de son expérience en la matière, la **FAO** devrait prendre la tête des efforts menés pour harmoniser les données, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, en vue de parvenir à une compréhension commune de la notion d'action en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et s'efforcer d'assurer la compatibilité des différents systèmes d'information.

G. MISE EN ŒUVRE, RESSOURCES ET BESOINS

37. Les **partenaires internationaux et régionaux du développement** devraient renforcer leurs efforts et mettre en place un espace d'échange en ligne où les États Membres pourraient facilement mettre en commun leur expérience. Cette ressource pourrait aider les États Membres intéressés à lancer de telles activités en leur montrant comment procéder. Elle permettrait notamment de dresser l'état des lieux des initiatives en cours et des parties prenantes, de définir quels sont les rôles et responsabilités, d'établir les besoins en ressources, de choisir les démarches, méthodes, processus, protocoles et de définir les résultats attendus.

38. Il est demandé aux **partenaires internationaux et régionaux du développement** d'apporter une aide technique aux États Membres, lorsque possible, en tenant pleinement compte de la situation et des priorités de chaque pays.

39. Les **États Membres** sont encouragés à affecter des ressources suffisantes à la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour qu'elle puisse s'intégrer à leurs initiatives nationales de suivi du développement.

40. Les **États Membres** sont encouragés à créer des partenariats pour la cartographie des actions et à renforcer ceux existants, avec les organismes publics mais aussi avec la société civile (associations d'agriculteurs, organisations non gouvernementales, établissements universitaires, etc.).

41. Les **États Membres** sont encouragés à suivre la mise en œuvre de la cartographie des actions, ce qui sera l'occasion pour eux d'apprendre par la pratique.